

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

**SEANCE DU 24 FEVRIER 2022**

**FINANCES**

**02- Débat d'orientations budgétaires 2022 du budget principal et des budgets annexes (Aménagement, Déchets Ménagers, Champ Dolant, Tourisme, Transport, Hôtel de Projet, RPA, Gens du voyage et Aéroport)**

Le vingt-quatre février deux mille vingt-deux à 20h00, s'est réuni aux Salles Saint Nicolas, rue du Grand Ferré à Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

**Étaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Jean-Marie LAVOISIER, Jean-Luc MIGNARD, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Sophie SCHWARZ, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric de VALROGER, Martine MIQUEL, Benjamin OURY, Nicolas LEDAY, Claudine GREHAN, Pierre VATIN, Arielle FRANÇOIS, Marc-Antoine BREKIÉSZ, Evelyse GUYOT, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Nicolas COTELLE, Dominique RENARD, Emmanuel PASCUAL, Christian TELLIER, Daniel LECA, Etienne DIOT, Emmanuelle BOUR, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Jean-Claude CHIREUX, Xavier LOUVET, Jean DESESSART, Anne-Sophie FONTAINE, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Georges DIAB, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude LEBON, Michel ARNOULD, Cécile DAVIDOVICS

**Ont donné pouvoir :**

Eugénie LE QUÉRÉ à Benjamin OURY, Solange DUMAY à Daniel LECA, Zadiyé BLANC à Bernard HELLAL, Béatrice MARTIN à Jean-Pierre LEBOEUF

**Était représenté par un suppléant :**

Romuald SEELS par Marie-Françoise CASSAN

**Étaient absents excusés:**

Alain DRICOURT, Claude DUPRONT, Jihade OUKADI, Oumar BA, Gilbert BOUTEILLE

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HUET – Directeur Général des Services  
M. SÉJOURNÉ – Directeur Général Adjoint  
Mme BRIERE – Directrice Générale Adjointe  
Mme CHARTIER – Directeur Général Adjoint  
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Monsieur Etienne DIOT a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 11 février 2022

Date d'affichage : 3 mars 2022

Nombre de membres présents  
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 48

Accusé de réception en préfecture  
060-200067965-20220224-02CA24022022-DE  
Date de télétransmission : 28/02/2022  
Date de réception préfecture : 28/02/2022

## **FINANCES**

### **02 - Débat d'orientations budgétaires 2022 du budget principal et des budgets annexes (Aménagement, Déchets Ménagers, Champ Dolant, Tourisme, Transport, Hôtel de Projet, RPA, Gens du voyage et Aéroport)**

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), par renvoi de l'article L5211-36 du CGCT.

Le débat d'orientations budgétaires constitue une étape importante dans le cycle budgétaire annuel d'un EPCI. Si l'action d'un EPCI est principalement conditionnée par le vote du budget primitif, le cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions.

Ce débat permet à l'assemblée de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif.

En application du Code général des collectivités territoriales, la tenue du DOB est obligatoire pour les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants et doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Dans le rapport ci-annexé sont présentées les orientations budgétaires 2022, concernant le budget principal et les budgets annexes, qui ont été élaborées dans la continuité des années précédentes, dans le strict respect des engagements pris en début de mandat et conformément aux principes immuables d'une gestion rigoureuse et volontariste.

L'année 2022 est une année particulière dans la mesure où l'ARC a élaboré un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) et une prospective financière couvrant le mandat à savoir la période 2022 à 2026.

Ces orientations concernent les budgets suivants : Principal, Aménagement, Déchets Ménagers, Champ Dolant, Tourisme, Transport, Hôtel de Projet, RPA, Gens du voyage et Aéroport.

Au terme de ce débat, le Conseil d'Agglomération devra prendre acte des orientations budgétaires 2022 qui ont été définies pour chacun des budgets sus-énoncés.

#### **Le Conseil d'Agglomération,**

Entendu le rapport présenté par M. Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 15 février 2022,

Et après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2022 définies dans le rapport annexé, relatives au budget principal et aux budgets annexes (Aménagement, Déchets Ménagers, Champ Dolant, Tourisme, Transport, Hôtel de Projet, RPA, Gens du voyage et Aéroport)

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Philippe Marini".

Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise

Séance du Conseil communautaire  
du 24 février 2022

# RAPPORT DE PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

[www.agglo-compiegne.fr](http://www.agglo-compiegne.fr)



Accusé de réception en préfecture  
060-200067965-20220224-02CA24022022-DE  
Date de télétransmission : 28/02/2022  
Date de réception préfecture : 28/02/2022

## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b>	<b>4</b>
<b>I – L’ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE ET LES PERSPECTIVES 2022</b>	<b>5</b>
A. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER INTERNATIONAL	5
B. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL	6
C. LES PRINCIPALES MESURES DU PLF 2022 CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES	7
1. Stabilisation du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2022	8
2. Hausse des dotations de soutien à l’investissement local	8
3. Modification des indicateurs financiers utilisés pour le calcul des dotations et des mécanismes de péréquation	8
4. Suppression de la taxe d’habitation pour les résidences principales	9
5. Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2022	9
<b>II. PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS</b>	<b>10</b>
A. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL	10
1. La section de fonctionnement	10
2. La section d’investissement	18
3. Plan Pluriannuel d’Investissement	21
B. PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2022 DU BUDGET AMENAGEMENT	23
1. La section de fonctionnement	23
2. La section d’investissement	25
C. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2022 DU BUDGET RESIDENCE POUR PERSONNE AGEES	26
1. La section de fonctionnement	26
2. La section d’investissement	28
D. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2022 DU BUDGET TRANSPORT	29
1. La section de fonctionnement	31
2. La section d’investissement	33
E. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2022 DU BUDGET TOURISME	34
1. La section de fonctionnement	37
2. La section d’investissement	38
F. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2022 DU BUDGET HOTEL DE PROJET	39
1. La section de fonctionnement	40
2. La section d’investissement	41
G. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2022 DU BUDGET GENS DE VOYAGE	41
1. La section de fonctionnement	42
2. La section d’investissement	43

H.	PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2022 DU BUDGET AERODROME _____	44
1.	La section de fonctionnement _____	44
2.	La section d'investissement _____	45
I.	PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2022 DU BUDGET DECHETS _____	46
1.	La section de fonctionnement _____	47
2.	La section d'investissement _____	49
J.	PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2022 DU BUDGET CHAMP DOLANT _____	50
1.	La section de fonctionnement _____	50
2.	La section d'investissement _____	50
<b>III.</b>	<b>AUDIT DE LA DETTE _____</b>	<b>52</b>
A.	SYNTHESE DE LA DETTE AU 31/12/2021 _____	52
B.	DETTE PAR TYPE DE RISQUE _____	52
C.	DETTE SELON LA CHARTE DE BONNE CONDUITE _____	53
D.	EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA DETTE (2021-2022) _____	54
	<b>CONCLUSIONS _____</b>	<b>55</b>
	<b>Annexe 1: Tableau des effectifs au 31/12/2021 du budget principal _____</b>	<b>56</b>
	<b>Annexe 2: Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2026 _____</b>	<b>57</b>

## PREAMBULE

En ce début de mandat et depuis le vote du premier budget primitif en 2021, les orientations budgétaires 2022 confirment la tenue des engagements de l'ARC auprès de ses administrés poursuivant ses actions en couvrant l'ensemble de ses compétences retracées au travers de ses 13 budgets : Budget Principal, Budget Aménagement, Budget Déchets, Budget Transports, Budget Tourisme, Budget Eau, Budget Assainissement, Budget SPANC, Budget Aéroport, Budget Gens du voyage, Budget Hôtel de projet, Budget Résidence pour personnes âgées et Budget Champ Dolant.

L'année 2022 est une année particulière dans la mesure où l'ARC a élaboré un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) et une prospective financière couvrant le mandat à savoir la période 2022 à 2026.

Le PPI 2022-2026 a été élaboré avec pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire intercommunal de manière à ce que chacune des communes membres soit concernée et avec le souci de préserver l'esprit de solidarité au travers notamment du pacte financier et fiscal tout en renforçant la mutualisation.

L'élaboration de ce Plan Pluriannuel d'Investissements a mis en exergue un relèvement conséquent du niveau des investissements prévus sur le mandat par rapport aux années précédentes, un niveau ambitieux qui nécessite un financement adéquat dans des conditions financières acceptables.

En conséquence, et au travers de ce PPI, l'ARC poursuivra ses actions en 2022 autour des principes suivants :

- Un investissement très dynamique, axe fort de la politique conduite par l'ARC garantissant l'activité économique des entreprises pour un fort taux d'emploi et bien sûr une qualité accrue des services rendus à la population.
- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées visant à préserver les marges de manœuvre permettant de financer les investissements.
- Une capacité d'autofinancement soutenue grâce à l'optimisation des dépenses et la progression des recettes compte tenu de la dynamique fiscale.
- Un endettement modéré.
- L'instauration de 1 point de Taxe sur le Foncier Bâti et le relèvement de la CFE par la majoration spéciale permettant de financer le PPI.  
A noter que cela permettrait, en plus, de faire face à des aléas significatifs sur la gestion courante, comme :
  - la contribution des collectivités au redressement des comptes publics après 2022. Quelle sera la loi de finance 2023 ? (Rappel : ponction 2014-2017 = - 1,8 M€ pour l'ARC)
  - L'évolution de la conjoncture économique : incertitudes sur la pérennité et les conséquences du redémarrage de l'inflation constaté en 2021.
- La baisse du taux de TEOM de 9,15% à 8,5%, compte tenu de l'excédent dégagé en 2021 et de la revalorisation des bases à hauteur de 3,4%

Les orientations budgétaires de 2022 ont été élaborées dans la continuité des années précédentes, dans le strict respect des engagements pris en début de mandat et conformément aux principes immuables d'une gestion rigoureuse et volontariste.

# I – L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE ET LES PERSPECTIVES 2022

## A. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER INTERNATIONAL

La préparation du DOB 2022 s'inscrit dans un contexte économique mondial plus favorable que durant le début de la pandémie avec l'espoir d'une sortie de crise sanitaire. Pour autant, si les vaccins laissent espérer un retour à la vie normale, les variants font craindre de nouvelles restrictions sanitaires voir de nouveaux confinements.

Suspendue aux évolutions sanitaires, la reprise économique mondiale demeure forte mais inégale ce qui accroît les tensions économiques. Au premier semestre 2021, l'activité économique mondiale a dépassé son pic d'avant la crise sanitaire. L'Organisation Mondiale du Commerce a rehaussé son estimation de la croissance du commerce mondial de marchandises à 10,8% pour 2021 et 4,7% pour 2022.

De son côté, compte tenu du déploiement continu de la vaccination et de la reprise progressive de l'activité économique en cours, l'OCDE prévoit une croissance au niveau mondial de 5,6% en 2021 et de 4,5% en 2022.

La croissance du PIB a été stimulée par l'appui vigoureux des politiques monétaires et budgétaires, et par la reprise de l'activité économique dans les pays qui ont pu effectuer à l'échelle une campagne de vaccination contre la COVID-19.

En arrière-plan de la forte progression des échanges, il existe en effet une forte divergence d'un pays à l'autre, certains pays en développement étant loin d'atteindre la moyenne mondiale, l'accès inéquitable aux vaccins aggravant la divergence économique entre les régions.

À ce jour, seuls 2,2% de la population des pays à faible revenu ont reçu au moins une dose du vaccin contre la COVID-19. Le fait de ne pas vacciner dans tous les pays contre le virus s'est soldé par une reprise à deux vitesses, la croissance étant plus lente dans les pays qui ont un accès limité aux vaccins, qui sont souvent ceux qui ont le moins de marge d'action budgétaire pour aider les entreprises et les ménages.

Une production plus rapide des vaccins et une répartition plus équitable est indispensable pour maintenir la reprise économique mondiale.

Il est probable que les prévisions de croissance soient revues à la baisse mais l'importance relative des différents risques est difficile à évaluer. Les risques à envisager sont notamment des pics d'inflation, un allongement des délais portuaires, des tarifs de transport plus élevés, et une pénurie longue des matières premières et en particulier des semi-conducteurs, car les tensions du côté de l'offre sont aggravées par la solidité inattendue du redressement de la demande dans les pays avancés et dans bon nombre de pays émergents.

Une reprise de la pandémie elle-même fait peut-être peser un risque encore plus grand sur le commerce et la production mondiale, si des variants encore plus mortels devaient apparaître. Le variant Delta et plus récemment le variant Omicron particulièrement contagieux, ont déjà conduit les gouvernements à rétablir certaines mesures de confinement.

Les pointes d'inflation récentes s'expliquent par les chocs qui ont touché certains secteurs, côté offre, dans certains pays, parallèlement au redressement inattendu de la demande, mais ne devrait durer qu'un temps. Néanmoins, si les anticipations inflationnistes devaient se confirmer, les banques centrales pourraient juger nécessaire de resserrer la politique monétaire plus tôt qu'attendu. Cela pourrait avoir des répercussions négatives qui finiront par atteindre les courants d'échanges. La période qui succédera à la pandémie pourrait connaître des épisodes d'instabilité, à mesure que la politique monétaire se normalisera et que les pays reviendront à des politiques budgétaires plus soutenables.

Dans l'ensemble, la reprise des échanges reste contrastée en fonction des régions. Les États-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'Europe ont redémarré plus vite que le reste du monde. L'Europe avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à repartir. La Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance est un peu plus faible que par le passé. Le Moyen-Orient, l'Amérique du Sud et l'Afrique semblent s'orienter vers la reprise la plus faible du côté des exportations, tandis que le Moyen-Orient, la Communauté des États Indépendants et l'Afrique connaîtront la reprise la plus lente du côté des importations.

## B. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL

En France, malgré la quatrième et la cinquième vagues épidémiques, l'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort. Grâce à la progression de la vaccination contre le COVID 19, la plupart des restrictions sanitaires ont été levées entre mai et juin 2021, favorisant la reprise de l'activité en France. En stagnation au premier trimestre de l'année 2021, la croissance du PIB a été de 1,3 % au second trimestre et de 3% au troisième trimestre. Au troisième trimestre 2021, le PIB s'est ainsi situé à 0,1 % sous son niveau d'avant crise sanitaire (quatrième trimestre 2019).

Cette dynamique s'explique par un rebond de quasiment toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise de la demande dans le secteur des services, notamment en hébergement-restauration (+58,9 % au troisième trimestre 2021 après + 44,9 % au trimestre précédent), la consommation des ménages a progressé de 5 % au troisième trimestre 2021, contribuant ainsi à hauteur de 2,5 points à la croissance du PIB ce trimestre. De même, la consommation publique (+3 %) et le commerce extérieur ont également stimulé la croissance au troisième trimestre.

Dans ce contexte favorable, l'économie française devrait revenir à son niveau de croissance pré-pandémique au début de l'année 2022. Néanmoins, certains points de vigilance sont à prendre en compte. D'une part, le rythme de vaccination varie fortement d'une région du monde à une autre, ce qui pourrait favoriser l'émergence de nouveaux variants qui impacteraient les chaînes de valeurs mondiales en cas de nouveaux confinements régionaux. D'autre part, de nombreuses entreprises françaises font face à des difficultés d'approvisionnement, ce qui constitue un obstacle à la production et affecte certaines branches de l'industrie, notamment le secteur automobile.

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie semble avoir été absorbé. Au premier semestre 2021, 438 000 emplois ont été créés, permettant à l'emploi salarié de dépasser son niveau pré-pandémique dès juin 2021. Finalement, 222 000 emplois salariés auraient été créés entre fin 2019 et mi 2021, contre 270 000 par an en moyenne entre 2015 et 2019. D'ici la fin de l'année 2021, la population active

retrouvera une trajectoire tendancielle et le taux de chômage baissera à 7,6 %, se positionnant en dessous des niveaux pré-pandémiques.

Après un épisode de baisse l'année dernière, de 1,5 % en janvier 2020 à un plus bas de 0% en décembre, l'inflation IPC a progressivement regagné du terrain pour atteindre 2,6 % en octobre 2021. C'est la composante énergie qui explique plus de la moitié de l'inflation observée en octobre (1,5 point). En cause, le cours du Brent est passé de 19\$ en avril 2020 à 84\$ en octobre 2021. Dans la période récente, la hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules personnels a aussi joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation. On a par ailleurs observé un rattrapage de prix dans les services, notamment ceux qui ont été le plus durement touchés par les restrictions sanitaires. Enfin, pour certains biens manufacturés, la demande a rebondi à l'issue des confinements alors que l'offre a été pénalisée par des pénuries de biens intermédiaires, des difficultés d'approvisionnement conduisant à des difficultés de production. Les prix des biens manufacturés (hors énergie et tabac) ont ainsi contribué positivement à l'inflation IPC depuis le mois d'août 2021.

L'inflation s'est avérée plus élevée que ce qui était précédemment anticipé mais son caractère transitoire n'est pas remis en cause à ce stade. Toutefois, les incertitudes concernant les pénuries de certains biens intermédiaires, le niveau élevé des prix du gaz cet hiver, les risques de nouvelles ruptures des approvisionnements en cas de nouveaux confinements rendent les projections d'inflation plus incertaines et font indubitablement peser un biais haussier sur les prévisions. Dès lors, il peut être envisagé que l'inflation IPC restera dans la zone des 2,5 % au cours du dernier trimestre pour ensuite se replier progressivement vers 1 % à la fin de l'année 2022. En moyenne annuelle, après 0,5 % en 2020, l'inflation IPC atteindrait 1,6 % en 2021 et 1,7 % en 2022.

Enfin, hors prix des composantes les plus volatiles (énergie et alimentation), il n'existe pas à ce stade de tensions majeures sur le marché du travail susceptibles de conduire à une accélération des salaires et à des effets de second tour sur les prix.

### C. LES PRINCIPALES MESURES DU PLF 2022 CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES

Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2022, le déficit public devrait atteindre 8,1 % du PIB en 2021 (après 9,4 % en 2020) et baisser à 5 % en 2022.

Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019). Ainsi, le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques.

Dans ce contexte, la viabilité des finances publiques françaises dépend principalement de la consommation des ménages (principal moteur de la croissance économique). A ce stade, deux risques pourraient remettre en cause le dynamisme de la consommation privée :

- une inflation durablement plus élevée qu'attendu
- un marché du travail moins dynamique qu'attendu qui conduirait à un ralentissement des revenus d'activité.

Les principales mesures du PLF 2022 concernant les collectivités locales sont les suivantes :

### 1. Stabilisation du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2022

Le montant de la DGF est stable à périmètre constant pour la cinquième année consécutive et ressort à 26,8 milliards d'euros.

En ce qui concerne la péréquation, le gouvernement prévoit une progression de 190 millions d'euros des dotations de péréquation communales :

- + 95M€ pour la dotation de solidarité urbaine (DSU)
- + 95 M€ pour la dotation de solidarité rurale (DSR).

L'augmentation est un peu plus importante que celle constatée ces dernières années. En 2019, 2020 et 2021, elle s'élevait à 90 M€ pour chacune des deux dotations.

Comme en 2021, l'augmentation est financée par l'écrêtement de la dotation forfaitaire.

### 2. Hausse des dotations de soutien à l'investissement local

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 2,1 milliards € dans le PLF 2022, montant en hausse (lié à la DSIL) comparativement à 2021 :

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 M €
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 907 M € (+337 M € par rapport à 2021)
- dotation politique de la ville (DPV) : 150 M €

### 3. Modification des indicateurs financiers utilisés pour le calcul des dotations et des mécanismes de péréquation

La modification du panier de recettes des communes et EPCI en 2021 rend nécessaire la réforme des indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations et des mécanismes de péréquation. Comme ces indicateurs s'appuient principalement sur des données financières N-1, la première année d'application de la réforme sera 2022.

Dès la LFI 2021, une première version de réforme des indicateurs avait été proposée. Les travaux du comité des finances locales (CFL) sur le sujet se sont poursuivis cette année. Les dispositions

du PLF 2022 apportent peu d'évolutions concernant la prise en compte du nouveau panier de ressources fiscales.

En revanche, elles rénovent plus largement les indicateurs afin de donner une image plus fidèle de la situation de la collectivité.

Deux évolutions majeures sont à noter :

- La prise en compte dans les potentiels fiscaux / financiers de nouvelles ressources pour les communes, en particulier les droits de mutation à titre onéreux (DMTO - moyenne sur trois ans), la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), la taxe sur les pylônes et la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour les communes qui l'ont mise en place.
- La simplification du calcul de l'effort fiscal communal et de l'effort fiscal agrégé.

#### 4. Suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales

Le projet de loi de finances 2022 vient confirmer le calendrier acté en 2018. Pour rappel, une réforme a été engagée pour supprimer la taxe d'habitation portant sur la résidence principale. Depuis 2020, 80% des ménages les plus modestes qui s'en acquittaient n'en sont plus redevables. Il reste donc les 20% plus aisés.

En 2021, ils ont bénéficié d'un dégrèvement de 30%. En 2022, ils auront droit à un dégrèvement de 65%. Le coût de cette mesure est estimé à 2,9 milliards en 2022. L'impôt local sera définitivement supprimé en 2023.

Du côté des collectivités, elles perçoivent le nouveau panier de ressources depuis 2021.

#### 5. Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2022

Depuis 2018, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation est automatiquement indexée, lorsqu'elle est positive, sur la variation sur un an au mois de novembre de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). En novembre 2021, la progression sur un an de l'IPCH s'établit à +3,4%.

Il faut remonter à 2009 et 2019 pour avoir une revalorisation forfaitaire supérieure à 2%.

Pour mémoire, depuis 2019 la revalorisation forfaitaire ne s'applique plus sur les locaux professionnels et commerciaux, dont l'évolution tarifaire est désormais liée à celle des loyers de ces locaux dans chaque département.

## II. PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS

### A. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

La préparation budgétaire intervient avant la clôture des comptes de l'exercice 2021, aussi les orientations budgétaires 2022 ont été bâties sur la base d'un résultat prévisionnel 2021 évalué selon l'exécution budgétaire en fonctionnement et en investissement et arrêtée au 02/02/2022.

#### 1. La section de fonctionnement

##### a) Les recettes de fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	10 856 784,10	6 704 202,50	-38,25%
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	30 000,00	0,00	-100,00%
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	682 556,72	316 119,95	-53,69%
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 070 839,00	3 100 520,00	0,97%
73 - IMPOTS ET TAXES	22 117 031,57	37 938 711,00	71,54%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	24 743 808,50	11 103 987,00	-55,12%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	388 398,80	647 000,00	66,58%
<b>Somme :</b>	<b>61 889 418,69</b>	<b>59 810 540,45</b>	<b>-3,36%</b>

Les recettes de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

##### ▪ L'excédent en fonctionnement de 2021 reporté (Montant prévisionnel)

6,70 M€ contre 10,86 M€ en 2021 : l'évolution du résultat entre les deux exercices s'explique essentiellement par le niveau élevé des dépenses d'équipement en 2021 et la baisse des produits fiscaux liée à la crise sanitaire (CVAE). Ces éléments seront abordés dans le détail dans le rapport des comptes administratifs 2021. A noter que les comptes administratifs 2021 s'équilibrent notamment par la consommation d'une partie de l'excédent de fonctionnement, ce qui explique la baisse du poste « résultat de fonctionnement reporté ».

- **Les atténuations de charges** (remboursements des charges de personnel : congé parental, maladies,...) : 0 k€ en 2022 contre 30 k€ en 2021 pour s'ajuster par rapport au réalisé et par prudence,
- **Les opérations d'ordre : 316,12 k€.** Il s'agit des amortissements des subventions,

▪ **Les produits de services : 3,1M€**

PRODUITS DE SERVICES	Réalisé 2021	Propositions 2022	Ecart 2022-2021
<u>Mutualisation de la direction générale</u>			
DRH	116 461,00	117 450,00	989,00
Communication	138 756,00	139 550,00	794,00
Foncier	29 767,00	32 016,00	2 249,00
Juridique	86 878,00	82 890,00	-3 988,00
DGS+DGA	268 545,00	217 860,00	-50 685,00
Adjoints DGA	157 440,00	165 234,00	7 794,00
<u>Autres mutualisations</u>			
Service partagé CSI	328 772,96	300 000,00	-28 772,96
DCSI	568 968,72	572 000,00	3 031,28
ADS ET SIG	95 495,10	149 800,00	54 304,90
Archives	70 141,00	50 000,00	-20 141,00
Service partagé Marchés	40 625,00	32 000,00	-8 625,00
Service partagé VRD	22 231,00	20 000,00	-2 231,00
Service partagé Événementiel	5 279,50	0,00	-5 279,50
Service partagé Financements extérieurs	2 730,00	8 000,00	5 270,00
Prestations archives	15 156,00	9 000,00	-6 156,00
<u>Refacturations</u>			
Refacturation des copieurs	17 942,37	35 520,00	17 577,63
Refacturation du DPO/copieurs/téléphonie/etc. aux com	24 265,80	482 800,00	458 534,20
Frais de personnel	282 815,00	311 000,00	28 185,00
Divers	2 400,00	2 400,00	0,00
<u>Refacturations frais de personnel au budgets annexes</u>			
Assainissement	105 597,00	110 000,00	4 403,00
Eau	142 273,00	143 000,00	727,00
SPANC	5 140,00	10 000,00	4 860,00
HDP	110 587,00	110 000,00	-587,00
			0,00
<b>Somme :</b>	<b>2 638 266,45</b>	<b>3 100 520,00</b>	<b>462 253,55</b>

Le projet du budget est bâti sur la base d'hypothèses prudentes en matière de facturation pour tenir compte du caractère aléatoire de certaines recettes. C'est le cas par exemple des conventions des services partagés (facturations en fonction du nombre de dossiers, de procédures,.. etc.), ainsi que le changement des périmètres de facturation en cours d'année (ex : modification des clés de répartition entre budgets pour une réorganisation des services...).

▪ **Les impôts et taxes + Dotation, subventions et participations**

## Tableau récapitulatif

### 73 - IMPOTS ET TAXES

Libellé	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Ecart	Variations
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	84 711,00	84 711,00	0,00	0,00%
CVAE	8 642 536,00	8 700 000,00	57 464,00	0,66%
FRACTION DE TVA		14 150 000,00	14 150 000,00	
IMPOSIT FORFAIT ENTP RESEAU	456 490,00	463 000,00	6 510,00	1,43%
PRELEVÉ SUR PRODUITS DES JEUX	314 216,57	165 000,00	-149 216,57	-47,49%
TAXE LOCALE SUR PUBLICITE EXTERI	330 000,00	330 000,00	0,00	0,00%
TAXES FONCIERES ET DHABITATION	10 067 165,00	11 800 000,00	1 732 835,00	17,21%
TAXE SUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES	600 000,00	600 000,00	0,00	0,00%
TAXE SUR SURFACES COMMERCIALES	1 621 913,00	1 646 000,00	24 087,00	1,49%
<b>Somme :</b>	<b>22 117 031,57</b>	<b>37 938 711,00</b>	<b>15 821 679,43</b>	<b>71,54%</b>

### 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Libellé	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Ecart	Variations
AUTRES	76 000,00	0,00	-76 000,00	-100,00%
COMP EXONERATION TAXE D HABITATI	13 410 092,00	0,00	-13 410 092,00	-100,00%
DOT COMPENSATION GROUPEMENT	6 686 508,00	6 552 777,00	-133 731,00	-2,00%
DOT PEREQUAT GROUPEMENTS COMMUNE	1 277 210,00	1 277 210,00	0,00	0,00%
EMPLOIS JEUNES	23 463,00	0,00	-23 463,00	-100,00%
ETAT COMPENSATION CET	3 017 922,00	3 091 000,00	73 078,00	2,42%
ETAT COMPENS TAXE FONCIERE	13 705,00	0,00	-13 705,00	-100,00%
SUBV.DEPARTEMENT	8 000,00	0,00	-8 000,00	-100,00%
SUBVENTIONS CYBER SECURITE FRANCE RELANCE ANSSSI		50 000,00	50 000,00	
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	130 908,50	100 000,00	-30 908,50	-23,61%
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS		33 000,00	33 000,00	
SUBV.RÉGION	100 000,00	0,00	-100 000,00	-100,00%
<b>Somme :</b>	<b>24 743 808,50</b>	<b>11 103 987,00</b>	<b>-13 639 821,50</b>	<b>-55,12%</b>

En matière de fiscalité, le projet du budget a été élaboré sur la base des hypothèses suivantes :

- Taux de TFPB de 1 % (1,2 M€ de recettes supplémentaires)
- Majoration spéciale du taux de CFE (500k€ de recettes supplémentaires)
- Compensation de l'exonération de la taxe d'habitation

A noter que la fraction de TVA en compensation de la taxe d'habitation a été comptabilisée à tort dans le chapitre 74 (13,41 M€) en 2021 et est réimputée en 2022 dans le chapitre 73 (14,15 M€).

Cette fraction de TVA a été revalorisée de +5,5%.

- Revalorisation de la taxe sur les surfaces commerciales, et de l'imposition forfaitaires des entreprises de réseaux de +1,5%

## b) Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 694 585,04	9 812 213,33	1,21%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	8 910 613,00	9 420 903,02	5,73%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	21 813 823,00	21 899 567,00	0,39%
022 - DEPENSES IMPREVUES	15 359,42	300 000,00	1 853,20%
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 303 511,86	5 379 577,92	-35,21%
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 799 572,10	5 204 511,45	8,44%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 626 631,00	5 529 737,00	-1,72%
66 - CHARGES FINANCIERES	1 033 286,30	855 755,06	-17,18%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 642 036,97	1 358 275,67	-17,28%
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	50 000,00	50 000,00	0,00%
<b>Somme :</b>	<b>61 889 418,69</b>	<b>59 810 540,45</b>	<b>-3,36%</b>

Une augmentation globale de +845K€ des dépenses de fonctionnement (hors virement à la section d'investissement) par rapport au budget 2021 qui s'explique essentiellement par :

- **Les charges à caractère général : +117,63k€**
- **Les charges de personnel : + 510,29k€**

Les flux de personnel, les mesures réglementaires et l'impact de la crise sanitaire conduisent à prévoir un budget de 9,42 M€ contre 8,91 M€ pour 2021.

### ⇒ La structure des effectifs

Les tableaux qui présentent la structure des effectifs au 31/12/2021 pour le budget principal figurent en annexe

### ⇒ Éléments sur les dépenses de personnel

- **Les principales dépenses de la masse salariale se décomposent de la manière suivante :**

Traitement (titulaires, contractuels et vacataires)	52,8%
Régime indemnitaire	17,0%
NBI	0,6%
SFT	0,6%
Heures supplémentaires	1,8%
Astreintes	0,3%
Prestations sociales	0,2%
Charges patronales	26,8%

- **Heures supplémentaires et complémentaires**

Année	Nombre d'heures	Montant
2019	4 142	83 245
2020	4 861	91 255
2021	8 236	168 422

Le nombre d'heures supplémentaires a augmenté en 2021, en raison de la nécessité de mobiliser des agents pour le centre de vaccination.

- **Avantages en nature**

Nature de l'avantage	2019		2020		2021	
	Nombre de bénéficiaires	Montant	Nombre de bénéficiaires	Montant	Nombre de bénéficiaires	Montant
véhicule	0	0	0	0	0	0
logement	3	16 440	3	17 609	3	15 468
repas	0	0	0	0	0	0

⇒ **Durée effective du travail**

- **Durée légale du temps de travail**

La durée effective du travail, c'est-à-dire la présence effective sur son lieu de travail de l'agent compte tenu des congés annuels, est légalement fixée à 1607 heures.

À l'ARC, les accords sur la réduction du temps de travail tiennent compte des spécificités et des contraintes propres à chaque service et permettent le choix au niveau de chacun d'entre eux entre les trois formules suivantes :

a) 35h par semaine, soit un horaire quotidien de 7h00 pour les agents d'accueil

b) 39h par semaine avec la possibilité de prendre 20 jours de RTT

c) dispositions spécifiques pour les membres de la direction générale (DGS et DGA) :

39h par semaine avec la possibilité de prendre 15 jours de RTT

En outre, 3 jours de congés exceptionnels sont accordés. Ainsi, le temps de travail effectif peut être déterminé de la manière suivante :

Choix	a	b	c
Nombre de jours / an	365	365	365
- Repos hebdomadaire (2 jours / semaine)	-104	-104	-104
- Jours fériés (moyenne)	-8	-8	-8
- congés annuels	-25	-25	-25
- jours exceptionnels	-3	-3	-3
- RTT	-0	-20	-15
- jour férié travaillé (lundi de pentecôte)	+1	+1	+1
+permanences en jours (6 agents pour 52 samedis matin)	0	0	4
<b>= nombre de jours travaillés</b>	<b>226</b>	<b>206</b>	<b>215</b>
Temps de travail quotidien	7,00	7,80	7,80
Temps de travail annuel	1582	1607	1680

### ⇒ Évolution prévisible des dépenses de personnel en 2022

Les dépenses de personnel ont atteint 8,7 M€ en 2021.

La prévision pour 2022 s'élève à 9,4M€, soit 8,5% de plus qu'en 2021.

Les mouvements de personnel (départs et arrivées, dont créations de poste) et le Glissement Vieillesse Technicité (dont refonte des grilles indiciaires de catégorie C) viennent impacter le budget.

De plus, pour l'année 2022, d'autres postes de dépenses font évoluer le budget :

- ⇒ La mise en œuvre du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel (RIFSEEP), qui va venir remplacer la plupart des primes et indemnités existantes
- ⇒ Le coût du personnel du Centre de vaccination

#### ⇒ Démarche de GPEEC : gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences

L'ARC conduit une action permanente d'adaptation du service public aux besoins des habitants et réinterroge régulièrement son mode d'organisation et de fonctionnement, afin d'adapter ses ressources humaines à l'évolution des missions.

Par ailleurs, des mesures d'accompagnement sont associées à cette démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, en particulier en matière de formation afin de favoriser l'acquisition de compétences nouvelles, la mobilité professionnelle et l'adaptation à de nouveaux besoins en termes de qualification.

#### ⇒ Démarche de mutualisation

Il est rappelé que des agents de la Ville et de l'Agglomération sont mutualisés dans le cadre de conventions. Il s'agit notamment d'agents du service juridique, foncier, de la communication et de la Direction générale.

Les services partagés avec l'ensemble des communes sont : le droit des sols, ingénierie VRD, commande publique, SIG et CSI.

Plus récemment, les services communs des archives (2018) et de la DSI (2019) ont été créés, de même pour la prestation de service d'aide au montage de dossiers de demande de subventions complexes (2020).

En 2021, le Conseil d'agglomération a voté la mise en place du dispositif de remplacement de secrétaire de mairie ou équivalent, par le biais de la mise à disposition d'un agent, ainsi que l'extension du périmètre du SIG à la CCPE, CCLO et CC2V.

D'autres mesures qui répondent aux objectifs du schéma de mutualisation, pourront être étudiées dans le courant de l'année 2022.

- **Les atténuations de produits : +85,74k€**

Ce chapitre intègre les hypothèses suivantes :

- ⇒ **Les attributions de compensation (AC)** pour un montant de 16,74 M€ (montant approuvé par le conseil d'agglomération par délibération du 17 décembre 2020)

Ce montant tient compte de la prise de compétence « Eaux pluviales urbaine » par l'agglomération depuis le 1er janvier 2020.

- ⇒ **La dotation de solidarité communautaire** : A ce stade une enveloppe de 1,54 M€ est prévue au projet de budget. Elle tient compte d'une augmentation de 3 000€ pour les communes de moins de 2 000 habitants, tel que décidé lors du collège des maires du 31/01/2022. Elle tient compte également du montant 38 880 € pour la compensation des taxes funéraires de Saint-Sauveur.
- ⇒ **Le prélèvement du FPIC** pris en charge dans sa totalité par l'ARC pour 2 M€ (montant prévisionnel)
- ⇒ Et enfin **le reversement sur FNGIR** pour 1,54 M€ (montant prévisionnel) équivalent à celui de 2021

- **Dépenses imprévues : +284,64 k€ par rapport au crédit ouvert 2021, mais 300k€ de moins qu'au Budget primitif 2021**

- **Opération d'ordre de transfert entre sections: +404,94k€.** Il s'agit des dotations aux amortissements

- **Autres charges de gestion courante : -96,89k€**

Ce chapitre budgétaire intègre :

- ⇒ Les indemnités + les formations des élus : 407,7k€
- ⇒ La contribution de l'ARC au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) s'élèverait à 3,59 M€ contre 3,51 M€ en 2021
- ⇒ 60k€ pour les créances admises en non valeur
- ⇒ L'enveloppe des subventions accordées pour 1 467,1k€

- **Les charges financières : -177,53k€.** Il s'agit des intérêts sur les emprunts en cours. La baisse est liée au désendettement

- **Les charges exceptionnelles : -283,76k€**

Ce Chapitre affiche une baisse qui s'explique principalement par les participations du budget principal aux budgets annexes, notamment aux budgets aérodrome, déchets et aménagement.

Budget	Crédits ouverts 2020	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Ecart 2022/2021
AERODROME	65 400,00	26 150,00	0,00	-26 150,00
TOURISME	480 431,82	409 799,97	335 490,67	-74 309,30
HDP	244 544,00	241 847,00	199 860,00	-41 987,00
RPA	0,00	0,00		0,00
GDV	709 340,00	675 090,00	639 775,00	-35 315,00
Aménagement	1 200 000,00	0,00		0,00
Déchets	537 819,54	0,00	0,00	0,00
	<b>3 237 535,36</b>	<b>1 352 886,97</b>	<b>1 175 125,67</b>	<b>-177 761,30</b>

Nous noterons qu'il n'y a aucune participation du principal au budget Aménagement (1 M€ était prévu dans le PPI).

Le virement à la section d'investissement pour 5,38 M€ en 2022 contre 8,30 M€ en 2021 permettrait ainsi de financer une partie du besoin de financement de la section d'investissement.

## 2. La section d'investissement

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Restes à réaliser 2021 (a)	Nouvelles Propositions 2022 (b)	Propositions consolidées 2022 (a+b)	Variations
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 303 511,86	0,00	5 379 577,92	5 379 577,92	-35,21%
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	500 000,00	0,00	1 681 500,00	1 681 500,00	236,30%
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 799 572,10	0,00	5 204 511,45	5 204 511,45	8,44%
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	2 541 165,83			0,00	-100,00%
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 168 720,53	0,00	6 896 747,27	6 896 747,27	218,01%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	5 757 698,21	2 632 976,09	4 205 236,50	6 838 212,59	18,77%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 649 571,81	0,00	1 969 901,21	1 969 901,21	-57,63%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 600 000,00	0,00	3 705,60	3 705,60	-99,77%
45421 - PERIL IMMINENT 8 RUE HARLAY COMPIEGNE		0,00	15 000,00	15 000,00	
<b>Somme :</b>	<b>30 320 240,34</b>	<b>2 632 976,09</b>	<b>25 356 179,95</b>	<b>27 989 156,04</b>	<b>-7,69%</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Restes à réaliser 2021 (a)	Nouvelles Propositions 2022 (b)	Propositions consolidées 2022 (a+b)	Variations
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	3 235 160,56	0,00	5 972 410,71	5 972 410,71	84,61%
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	682 556,72	0,00	316 119,95	316 119,95	-53,69%
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	2 541 165,83			0,00	-100,00%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 716 000,00	0,00	2 863 512,30	2 863 512,30	5,43%
204 - SUBVEQUIPEMENTS VERSEES	4 104 596,95	497 223,00	2 018 899,42	2 516 122,42	-38,70%
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 924 081,99	264 407,36	1 966 914,61	2 231 321,97	15,97%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 425 418,60	498 281,84	4 474 048,80	4 972 330,64	-33,04%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	7 647 509,69	1 097 400,45	8 004 937,60	9 102 338,05	19,02%
26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	43 750,00			0,00	-100,00%
45411 - PERIL IMMINENT 8 RUE HARLAY COMPIEGNE		0,00	15 000,00	15 000,00	
<b>Somme :</b>	<b>30 320 240,34</b>	<b>2 357 312,65</b>	<b>25 631 843,39</b>	<b>27 989 156,04</b>	<b>-7,69%</b>

Les recettes d'investissement correspondent à :

- ⇒ 5,38 M€ de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, contre 8,30 M€ en 2021.
- ⇒ 1,68 M€ de produits de cessions (cession des 2 maisons ONF, cession terrain NAMUR, etc.)
- ⇒ 5,2 M€ d'opération d'ordre contre 4,8 M€ en 2021 (amortissements)
- ⇒ 6,9 M€ de dotations, fonds divers et réserves qui se décomposent comme suit :
  - 5,70 M€ d'excédent de fonctionnement capitalisé en investissement (autofinancement)
  - 1,2 M€ de FCTVA
- ⇒ 4,2 M€ de subventions d'investissement estimées. A noter, un reste à réaliser de 2,63M€
- ⇒ Et 1,97 M€ d'emprunt prévisionnel, soit 893k€ de désendettement et un niveau de dette prévisionnel en fin d'exercice 2022 presque équivalent à celui à fin 2019.

Année	CRD début d'exercice	Capital amorti	Amortissement CT	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2017	33 117 773,10 €	2 094 173,99 €	0,00 €	1 186 734,41 €	3 280 908,40 €	33 123 599,11 €
2018	33 123 599,11 €	2 315 503,78 €	0,00 €	1 120 810,17 €	3 436 313,95 €	32 808 095,33 €
2019	32 808 095,33 €	2 371 836,80 €	0,00 €	1 055 037,33 €	3 426 874,13 €	30 436 258,53 €
2020	30 436 258,53 €	2 473 115,55 €	0,00 €	990 241,08 €	3 463 356,63 €	30 263 142,98 €
2021	30 263 142,98 €	2 704 470,34 €	0,00 €	927 038,30 €	3 631 508,64 €	31 358 672,64 €
2022	31 358 672,64 €	2 863 512,30 €	0,00 €	863 069,49 €	3 726 581,79 €	30 465 062,34 €

Ces recettes permettront de financer les dépenses d'investissement suivantes :

- ⇒ 5,97 M€ de déficit d'investissement prévisionnel reporté de l'exercice 20201
- ⇒ 316 k€ d'opération d'ordre (amortissements)
- ⇒ 2,86 M€ de remboursement de la dette
- ⇒ 2,52 M€ de subventions d'équipement versées :

Bénéficiaire	Objet	Restes à réaliser 2021 (a)	Nouvelles Propositions 2022 (b)	Propositions consolidées 2022 (a+b)
<b>SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSÉE (204112)</b>				
Aides communales	Aide communale aux LLS		253 990,00	253 990,00
<b>TOTAL (204112)</b>		<b>0,00</b>	<b>253 990,00</b>	<b>253 990,00</b>
<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (2041632)</b>				
Tourisme	participation à l'investissement		578 536,30	578 536,30
RPA	participation à l'investissement		31 568,05	31 568,05
ASSAINISSEMENT (Eau pluviale réseau unitaire)	participation à l'investissement		0,00	0,00
ZAE Champ Dolant	participation à l'investissement		5 305,07	5 305,07
<b>TOTAL (2041632)</b>		<b>0,00</b>	<b>615 409,42</b>	<b>615 409,42</b>
<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (204182)</b>				
Subventions d'Etat aux organismes HLM	Subventions déléguées de l'Etat aux LLS		240 000,00	240 000,00
<b>TOTAL (204182)</b>		<b>0,00</b>	<b>240 000,00</b>	<b>240 000,00</b>
<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (2041412)</b>				
Communes membres (2022)	Aide aux communes		420 000,00	420 000,00
Communes membres (2021 et antérieures)	Aide aux communes	86 602,84	177 220,00	263 822,84
Compiègne	Stade Petit poisson		95 000,00	95 000,00
Compiègne (délib 2019)	Petite Chancellerie			0,00
Compiègne	Musée de la Figurine	12 500,00		12 500,00
Compiègne	Maison assistante maternelle	8 119,82		8 119,82
Choisy-Au-Bac	Terrain Synthétique	256 667,00		256 667,00
Saintlines	Salle multifonction	133 333,34		133 333,34
<b>TOTAL (2041412)</b>		<b>497 223,00</b>	<b>692 220,00</b>	<b>1 189 443,00</b>
<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (20422)</b>				
Provision aides sur projets d'implantation	Subvention pour création de nouveaux emplois		50 000,00	50 000,00
Particuliers	Opération façade et rénovation patrimoine anciens		36 000,00	36 000,00
	ARC accession abordable		84 000,00	84 000,00
	aide ARC/ Pass copro -Pass rénovation individuelle		47 280,00	47 280,00
<b>TOTAL (20422)</b>		<b>0,00</b>	<b>217 280,00</b>	<b>217 280,00</b>
<b>TOTAL DES FONDS DE CONCOURS ET DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT</b>		<b>497 223,00</b>	<b>2 018 899,42</b>	<b>2 516 122,42</b>

A noter que le collège des Maires du 31/01/2022 a décidé de verser une somme de 35 000€ de fonds de concours pour les communes de moins de 2 000 habitants contre 30 000€ en 2021.

Concernant le fond de concours 2021 du terrain synthétique de la ville de Margny-Les-Compiègne, le solde sera versé en 2022 au travers d'une nouvelle délibération et d'une décision modificative correspondante.

⇒ 16,31 M€ d'opération d'investissement contre 17 M€ en 2021 dont :

Opérations	Restes à réaliser 2021 (a)	Nouvelles Propositions 2022 (b)	Propositions consolidées 2022 (a+b)
EMM MAISON DES PROJETS	20 609,16	148 448,00	169 057,16
PAVILLON ENTREE EEM	2 943,99	94 400,00	97 343,99
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	1 008,00	10 076,00	11 084,00
PLAN VELO	1 124 161,86	2 333 300,00	3 457 461,86
BMX INTERNATIONAL	12 846,20	3 123 095,00	3 135 941,20
PARKING	0,00	192 000,00	192 000,00
ECOLEES	35 486,69	1 521 322,00	1 556 808,69
EVENEMENTIEL	0,00	61 938,00	61 938,00
PONT DE L ILE DE JANVILLE	3 600,00	0,00	3 600,00
ANRU 2	0,00	158 785,00	158 785,00
SERVICES GENERAUX	268 552,55	1 459 975,61	1 728 528,16
SERVICE INCENDIE	0,00	4 600,00	4 600,00
TRAVAUX POUR FIBRE OPTIQUE	174 730,28	102 900,00	277 630,28
EQUIPEMENTS SPORTIFS GYMNASES	81 462,45	209 045,00	290 507,45
LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	9 014,03	31 176,80	40 190,83
ECOLE DE LA PRAIRIE	0,00	42 000,00	42 000,00
TREMIE PRAIRIE	0,00	386 400,00	386 400,00
VIDEOPROTECTION	29 693,04	290 000,00	319 693,04
VOIE VERTE CLAIROIX BIENVILLE	96,00	0,00	96,00
TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILI	0,00	70 000,00	70 000,00
TRAVAUX DANS LES ZAE	20 869,20	490 000,00	510 869,20
REQUALIF ZONE JAUX VENETTE	0,00	3 705,60	3 705,60
6EME RHC PLATEAU MARGNY	6 430,80	240 000,00	246 430,80
GRANDES ECURIES DU ROY	11 835,00	120 000,00	131 835,00
EAUX PLUMALES	55 730,40	793 584,00	849 314,40
RESERVES FONCIERES	0,00	2 160 000,00	2 160 000,00
BASSIN CARRIERE DE CHOISY	0,00	60 000,00	60 000,00
BATIMENT ARCHIVES	1 020,00	39 600,00	40 620,00
HALLE DE SPORT DE LACROIX SAI	0,00	281 550,00	281 550,00
TRAVAUX PROCEDURES PERILS	0,00	18 000,00	18 000,00
<b>Total</b>	<b>1 860 089,65</b>	<b>14 445 901,01</b>	<b>16 305 990,66</b>

A noter que la ligne pour les services généraux comporte notamment pour la DCSI 625 K€ (acquisition de câblages, progiciels et de matériels informatiques), des études diverses pour 350 k€ (passerelle, friches, Matra, etc.), le schéma de gestion des eaux pluviales pour 113,28k€ et bio-légumes pour 100k€).

### 3. Plan Pluriannuel d'Investissement

L'ARC s'est dotée d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) présenté aux élus au Collège des Maires des 02/07/2021 et 31/01/2022.

Lors de ce dernier collège, le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2021/2026 présenté résulte d'un travail de fonds conduit depuis plusieurs mois avec l'appui du cabinet de conseil Michel KLOPFER.

L'ARC prévoit un PPI ambitieux avec un fort relèvement de ses investissements par rapport aux années précédentes soit en moyenne 14 M€ sur la période 2022 – 2026. Sa mise en œuvre implique de définir les moyens financiers correspondants.

Dans le scénario de base, il apparaît que l'ARC ne peut pas réaliser son PPI dans des conditions financières acceptables compte tenu notamment de sa capacité de désendettement qui dépasserait la zone de vigilance de 10 ans et s'approcherait du seuil d'alerte de 12 ans. Cette situation priverait l'ARC de capacités d'ajustements pour faire face à d'éventuels imprévus (inflation, ponction de l'Etat, etc.).

Le cabinet KLOPFER précise qu'il convient de cibler une capacité de désendettement de 6 ans permettant de faire face aux éventuels aléas.

Dans ces conditions, trois hypothèses sont envisageables :

- ⇒ Le Plan Pluriannuel d'Investissement est réduit de 30%
- ⇒ L'épargne de gestion est améliorée en dégageant 400 K€ d'économies par an sur cinq ans soit 2 M€ sur la période 2022 à 2026. L'une des pistes consisterait à reconsidérer le pacte financier et fiscal qui, pour mémoire, tient compte d'importants versements financiers aux communes notamment :
  - La prise en charge à 100% du FPIC soit 1,96 M€
  - La dotation de Solidarité Communautaire soit 1,48 M€
  - La mutualisation pour un coût de 700 à 800 K€ / an.
- ⇒ On augmente les recettes en faisant jouer le levier fiscal : ainsi la TFB pourrait être instaurée à hauteur de 1% soit 1,2 M€ de recettes supplémentaires et la CFE pourrait faire l'objet de la majoration spéciale pour une recette de 500 K€ en plus.

Ce sujet a fait l'objet d'analyses et de débats et a conduit le collège des Maires à retenir la solution suivante :

Il est proposé d'instaurer 1 point sur la Taxe sur le Foncier Bâti dès 2022 et de relever le taux de CFE avec la majoration spéciale.

Il est également proposé de revaloriser de 3 000 € les DSC des communes de moins de 2 000 habitants de même que les fonds de concours qui leur sont attribués à hauteur de 5 000 €, ces derniers passant ainsi de 30 000 € à 35 000 €. Par ailleurs, il est aussi proposé d'installer 5 caméras de vidéo protection dans chaque commune.

Ainsi le collège des Maires du 31/01/2022 a décidé :

- ⇒ D'approuver le PPI 2021/2026 du budget Principal et du budget Aménagement présenté. Ces documents sont des documents de cadrage qui seront amenés à évoluer pour prendre en compte l'évolution de la situation, l'avancement effectif des projets et la mise en œuvre de nouvelles opérations qui apparaîtront opportunes dans les années à venir .
- ⇒ De voter un taux de TFPB de 1 % et de relever le taux de CFE en 2022, afin de disposer des marges de manœuvre suffisantes au regard des incertitudes existantes suite aux conséquences de la crise sanitaire, et pour que l'intercommunalité reconstituée au moins partiellement une autonomie fiscale réelle.
- ⇒ De maintenir et de développer les mutualisations entre l'ARC et les communes permettant de renforcer la solidarité intercommunale et d'améliorer notre offre de service aux habitants, dans une logique de modernisation des services publics.
- ⇒ De renforcer les versements financiers aux communes de moins de 2 000 habitants pour soutenir leur niveau d'équipement, sur la base de la proposition détaillée ci-dessus.

## B. PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2022 DU BUDGET AMENAGEMENT

Malgré les contraintes budgétaires, le projet du budget aménagement pour l'année 2022 traduit l'engagement de l'agglomération de la région de Compiègne à :

- Poursuivre le développement équilibré de notre territoire;
- Concrétiser des opérations à forte valeur ajoutée en matière d'emploi et de logement;
- Et limiter le recours à la dette.

Le budget aménagement est caractérisé par son mode de gestion comptable. Les investissements réalisés, n'ayant pas vocation à demeurer dans le patrimoine de la collectivité, sont comptabilisés en section de fonctionnement associés à une gestion de stocks.

Le projet du budget 2022 s'équilibre comme suit :

### 1. La section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	15 772 167,12	16 251 113,66	3,04%
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	11 784 137,19	13 273 451,66	12,64%
043 - OPERATION ORDRE AL INTERIEUR DE LA S.FONCT	376 802,88	339 982,74	-9,77%
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	8 753 406,00	9 061 509,00	3,52%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 467 632,00	2 393 490,00	-3,00%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS			
<b>Somme :</b>	<b>39 154 145,19</b>	<b>41 319 547,06</b>	<b>5,53%</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 938 198,22	12 526 105,00	14,52%
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	17 210 250,69	16 678 294,24	-3,09%
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	10 252 090,52	11 435 182,34	11,54%
043 - OPERATION ORDRE AL INTERIEUR DE LA S.FONCT	376 802,88	339 982,74	-9,77%
66 - CHARGES FINANCIERES	376 802,88	339 982,74	-9,77%
<b>Somme :</b>	<b>39 154 145,19</b>	<b>41 319 547,06</b>	<b>5,53%</b>

#### a) Détail des recettes

- ⇒ 16,25 M€ de résultat de fonctionnement reporté. Ce montant sera ajusté en fonction du résultat de clôture 2021
- ⇒ 13,27M€ d'opération d'ordre de transfert entres sections. Il s'agit des écritures de stock que nous retrouvons également en recette d'investissement.

⇒ 339,98k€ d'opération d'ordre à l'intérieur de la sous fonction. Il s'agit des transferts de charges financières.

⇒ 9,06 M€ de ventes prévisionnelles et 2,39 M€ de subventions et refacturations, dont le détail est le suivant :

Zones	Ventes	Subventions	Remboursements	Total
Parc Scientifique	524 428,00			524 428,00
Zone du Camp du Roy	1 320 000,00			1 320 000,00
Pole de développement des hauts de Margny	2 722 500,00			2 722 500,00
ZA de Clairoux	36 106,00			36 106,00
ZA du Bois de Plaisance	1 197 000,00			1 197 000,00
ZH La Prairie 2	921 590,00	528 168,00		1 449 758,00
ZH Les Jardins	872 320,00	277 926,00		1 150 246,00
ZH Quartier de la gare		223 900,00		223 900,00
ZH Le Maubon Choisy	263 095,00			263 095,00
ZAC des 2 rives	15 000,00	116 632,00		131 632,00
ZH 25ème RGA Camps des Sablons	1 169 470,00			1 169 470,00
ZH Ecole d'Etat Major	20 000,00			20 000,00
ANRU		1 246 864,00		1 246 864,00
<b>TOTAL</b>	<b>9 061 509,00</b>	<b>2 393 490,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 454 999,00</b>

⇒ Il n'est pas prévu de participation du budget principal (qui se trouverait dans les produits exceptionnels), mais un emprunt de 1,83 M€ à comparer au 1,45 M€ de remboursement du capital soit un endettement de 378k€.

A noter que le niveau de la dette sera ajusté après l'intégration du résultat de clôture de l'exercice 2021 (En cours d'évaluation).

### b) *Détail des dépenses*

⇒ 12,53 M€ de dépenses d'aménagement (charges à caractère général) prévues en 2022 :

Zones	Acquisitions	Etudes	Travaux	Total
Zone Industrielle Le Meux	10 000,00	10 000,00	20 000,00	40 000,00
Parc Scientifique	20 000,00	10 000,00	180 000,00	210 000,00
Parc Tertiaire				0,00
Zone du Camp du Roy				0,00
ZA Lacroix Saint Ouen				0,00
L'Ecluse			50 000,00	50 000,00
Pole de développement des hauts d'Argny	10 000,00	43 500,00	1 450 000,00	1 503 500,00
ZA de Clairoux	10 000,00	60 000,00	15 000,00	85 000,00
ZA St Sauveur				0,00
ZA du Bois de Plaisance	40 000,00	10 000,00	500 000,00	550 000,00
Parc technologique rive Oise				0,00
ZH Namur				0,00
ZH La Prairie				0,00
ZH La Prairie 2	0,00	78 000,00	1 603 000,00	1 681 000,00
ZH La Prairie 2 - la crèche	565 000,00	16 414,00	397 000,00	978 414,00
ZH La Peuplerie				0,00
ZH Les Jardins	20 000,00	10 000,00	560 000,00	590 000,00
ZH Quartier de la gare		430 000,00	100 000,00	530 000,00
ZH Le Maubon Choisy	570 000,00	55 000,00	600 000,00	1 225 000,00
ZH Centre bourg St Sauveur			28 191,00	28 191,00
ZAC des 2 rives		15 000,00		15 000,00
ZH 25ème RGA Camps des Sablons	20 000,00	65 000,00	1 500 000,00	1 585 000,00
ZH Ecole d'Etat Major	10 000,00	13 000,00	1 000 000,00	1 023 000,00
Eco quartier Jaux	100 000,00	90 000,00		190 000,00
ZH Les Buissonnets (Maronniers)	10 000,00			10 000,00
ZH Moulin Bacot Clairoux				0,00
Zone Parc d'Aiguisy		100 000,00		100 000,00
ANRU	200 000,00	432 000,00	750 000,00	1 382 000,00
La grande couture	600 000,00	150 000,00		750 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 185 000,00</b>	<b>1 587 914,00</b>	<b>8 753 191,00</b>	<b>12 526 105,00</b>

- ⇒ 16,68 M€ de virement à la section investissement
- ⇒ 11,44 M€ d'opérations d'ordre de transferts entre sections. Il s'agit des écritures de stocks
- ⇒ 339,98k€ de charges financières transférées

## 2. La section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	17 210 250,69	16 678 294,24	-3,09%
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	10 252 090,52	11 435 182,34	11,54%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 044 361,79	1 827 998,89	75,04%
<b>Somme :</b>	<b>28 506 703,00</b>	<b>29 941 475,47</b>	<b>5,03%</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	14 532 565,81	15 218 023,81	4,72%
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	11 784 137,19	13 273 451,66	12,64%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 190 000,00	1 450 000,00	-33,79%
<b>Somme :</b>	<b>28 506 703,00</b>	<b>29 941 475,47</b>	<b>5,03%</b>

### a) *Détail des recettes*

- ⇒ 16,68 M€ de virement de la section de fonctionnement
- ⇒ 11,44 M€ d'opération d'ordre de transferts entre sections. Il s'agit des écritures de stocks
- ⇒ 1,83 M€ de nouvel emprunt à comparer au 1,45 M€ de remboursement du capital soit un endettement de 378k€.

### b) *Détail des dépenses*

- ⇒ 15,22 M€ de solde d'exécution de la section d'investissement reporté. Ce montant sera ajusté en fonction du résultat de clôture 2021
- ⇒ 13,27 M€ d'opération d'ordre de transferts entre sections. Il s'agit des écritures de stock
- ⇒ 1,45 M€ de remboursement de la dette

## C. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2022 DU BUDGET RESIDENCE POUR PERSONNE AGEES

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

### 1. La section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	21 300,00	30 113,61	41,38%
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 560,00	1 560,00	0,00%
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	109 000,00	105 000,00	-3,67%
73 - IMPOTS ET TAXES		6 000,00	
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	186 000,00	214 000,00	15,05%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	200,00	100,00	-50,00%
<b>Somme :</b>	<b>318 060,00</b>	<b>356 773,61</b>	<b>12,17%</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	171 685,00	201 398,61	17,31%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	40 500,00	43 350,00	7,04%
022 - DEPENSES IMPREVUES	3 200,00	5 000,00	56,25%
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	65 585,00	71 000,00	8,26%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 000,00	10 000,00	0,00%
66 - CHARGES FINANCIERES	26 090,00	25 025,00	-4,08%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	1 000,00	0,00%
<b>Somme :</b>	<b>318 060,00</b>	<b>356 773,61</b>	<b>12,17%</b>

### a) *Détail des recettes*

Le montant du loyer est réparti comme suit:

- ⇒ Le montant du loyer mensuel en 2021 est fixé à 8,25 €/m<sup>2</sup>. En 2022, L'augmentation annuelle du loyer est indexée sur l'IRL (Indice de Référence des Loyers). Le montant des loyers 2022 s'élève à 214k€ (chapitre 75 – Autres produits de gestion courante)
- ⇒ Le montant des charges mensuelles, comprenant la fourniture de l'eau froide, de l'eau chaude, du chauffage, de l'électricité, du personnel, de l'entretien des parties communes et des contrats de maintenance, s'élève à 4.80 €/m<sup>2</sup>, cette refacturation représente 105 k€ pour 2022 (chapitre 70 – Produits des services),

Le montant des recettes 2022 est en nette augmentation en raison de la régularisation des indexes mais surtout par le remplissage de l'ensemble des logements vacants depuis plusieurs années.

A partir de 2022, la refacturation de la taxe sur les ordures ménagères (6k€) à l'ensemble des locataires est comptabilisées au chapitre 13 alors qu'elle était au chapitre 75 en 2021.

### b) *Détail des dépenses*

Ces recettes et le résultat de fonctionnement reporté de 2021 permettent de financer :

- ⇒ 201,40 k€ de charges à caractères général, soit une augmentation de 29,71k€ (+17,31%) par rapport à 2021, principalement liée à l'augmentation des tarifs gaz et électricité
- ⇒ 43,46 k€ de charges de personnel. Cela correspond à un agent à temps complet.
- ⇒ 5 k€ de dépenses imprévues
- ⇒ 71 k€ d'amortissements, soit une augmentation de 5k€ par rapport à 2021,
- ⇒ 10 k€ pour financer d'éventuelles créances admises en non-valeur, montant identique à 2021,
- ⇒ 25 k€ de charges financières contre 26,01 k€ en 2021.

⇒ 1 k€ de charges exceptionnelles, identique à 2021. Cette enveloppe pourra être utilisée, notamment, pour les annulations de titres.

## 2. La section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	17 647,69		-100,00%
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	65 585,00	71 000,00	8,26%
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00		
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	21 171,37	35 000,00	65,32%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	33 255,94	31 568,06	-5,08%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 000,00	5 000,00	25,00%
<b>Somme :</b>	<b>141 660,00</b>	<b>142 568,06</b>	<b>0,64%</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 560,00	1 560,00	0,00%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	76 600,00	77 700,00	1,44%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	63 500,00	63 308,06	-0,30%
<b>Somme :</b>	<b>141 660,00</b>	<b>142 568,06</b>	<b>0,64%</b>

Les recettes d'investissement concernent :

- ⇒ les opérations d'ordre (amortissements pour 71 k€),
- ⇒ l'excédent de fonctionnement capitalisé (35 k€)
- ⇒ la participation du budget principal (31,57 k€), qui sera ajustée après la clôture de l'exercice 2021,
- ⇒ 5K€ de nouvel emprunt

Ces recettes permettent de financer les dépenses d'investissement suivantes :

- ⇒ 1,56 k€ d'amortissement des subventions
- ⇒ le remboursement d'emprunt pour 77,7 k€, soit 1,1 k€ de moins qu'en 2021
- ⇒ 63,31 k€ de travaux de renouvellement d'un appartement (électricité, compteurs, travaux de câblage, travaux de rénovation), la création d'un F2 et le remplacement de radiateurs.

## D. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2022 DU BUDGET TRANSPORT

### Bilan 2021

L'année 2021 a été marquée par le renouvellement du marché Transports. Ce nouveau marché attribué à l'entreprise ACARY est entré en vigueur le 15 juillet 2021. Son coût annuel se compose comme suit :

La Base :	6 371 374.00 € HT
<b>La tranche optionnelle 4 (passage progressif des bus au GNV) :</b>	<b>-74 611.18 € HT</b>
La PSE 1, 2 et 3 (Services VéloTIC) :	84 811.00 € HT
La tranche optionnelle 2 (substitution d'un bus traditionnel par un articulé sur la ligne 5 et ajout de services sur la ligne 2 grâce au bus récupéré sur la 5) :	62 489.82 € HT
<b>Total annuel :</b>	<b>6 444 063.64 € H.T.</b>

A cette occasion les dessertes suivantes ont été intégrées par l'ARC :

- ⇒ desserte par le réseau périurbain des communes de l'Ex-CCBA 1er septembre 2021,
- ⇒ services scolaires de desserte du collège Aramont depuis les communes de l'ex-CCBA,
- ⇒ services scolaires de desserte du collège Debussy depuis la commune de Lachelle.

Ces transferts de la Région vers l'ARC ont donné lieu à un abondement de la compensation versée par la Région, de l'ordre de 425 000€ par an.

En outre, ce marché a permis de mettre en œuvre les améliorations suivantes, dans le respect de l'équilibre budgétaire :

#### 1. Développement sur le réseau Urbain :

- ⇒ Ajout de 2 allers/retours le matin et le soir en heures de pointe, de la ligne 2 (2ème ligne la plus fréquentée du réseau) – Cette ligne est régulièrement surchargée. Le bus nécessaire pour cette amélioration proviendra de la ligne 5, où un bus articulé est mis en service. Le coût de cette amélioration est d'environ 65 000 € H.T.
- ⇒ Amélioration de la desserte du centre-ville de Clairoix. La ligne 2 desservira alternativement Ouinels et Clairoix centre en terminus. Chacune de ces dessertes sera assurée 1 fois par heure.
- ⇒ Intégration d'un bus articulé sur la ligne 5 – Afin d'absorber les surcharges constatées aux heures de pointe sur la ligne 5, un bus traditionnel (100places) sera remplacé à compter du 1er septembre par un bus articulé (150 places). Ce bus articulé sera loué de septembre 2021 à juin 2022. Puis un bus articulé neuf au GNV arrivera à l'été 2022.
- ⇒ Jumelage des lignes 4 et 6. Ce jumelage permet de rendre ces lignes jointives, et ainsi d'éviter les chevauchements entre elles, notamment entre la gare et le palais, mais aussi au niveau de la ZAC Jaux-Venette. Les cadencements des lignes 4 et 6 sont

ainsi améliorés. De plus, 24 services seront ainsi assurés sur la ligne 6 au lieu de 19 auparavant. Le cadencement sur cette ligne est donc amélioré pour avoisiner l'heure. Cette amélioration est estimée à environ 80 000 € H.T.

- ⇒ Gratuité maintenue pour les services des dimanches et jours fériés – La gratuité mise en place depuis le 1er confinement est maintenant pérennisée.

## 2. Développement sur le réseau Périurbain

Transfert du réseau de desserte de la Région vers l'ARC, pour les communes de l'Ex-CCBA et de Lachelle – Jusqu'au 31 août, la Région assurait les services de transports entre les communes de l'Ex-CCBA et Compiègne. A compter du 1er septembre 2021, ces services sont intégrés dans le nouveau réseau de l'ARC. Les communes concernées sont :

- Béthisy Saint-Martin
- Béthisy Saint-Pierre
- Néry,
- Saint-Vaast-de-Longmont
- Saintines
- Verberie
- Lachelle

Les lignes suivantes ont été créées à cet effet :

- Ligne 105
- Ligne 112
- Ligne scolaire Aramont,
- Ligne scolaire Debussy au départ de Lachelle.

## 3. Verdissement du réseau

A compter de juillet 2022, le parc de bus urbains sera renouvelé au rythme de 2 bus par an. Les nouveaux bus fonctionneront au GNV. La station de recharge sera créée par l'exploitant du réseau. Les premiers bus GNV ont été commandés en 2021 pour être opérationnels en juillet 2022.

BUS Critère environnemental			
Scénario	Réduction émissions GES	Réduction polluants locaux	
		NOx	Particules fines
Statu quo	-	-	-
100% GNV	-49%	-33%	-64%

## 4. Amélioration du service de location de vélos – VéloTIC

Ouverture de l'agence le week-end de mai à septembre.

Afin de répondre à la demande de la clientèle touristique, l'agence sera désormais ouverte les samedis et dimanches des mois de mai à septembre.

Toutes ces améliorations ont été financées par :

- ⇒ Compensations financières de la Région pour le transfert des lignes de l'Ex-CCBA (environ 425k€)
- ⇒ Adaptation de l'offre de services aux périodes de moindre fréquentation. Réduction des fréquences des lignes urbaines pendant les vacances scolaires, en heures creuses. (économie d'environ 80k€)
- ⇒ Mise en réservation des services trop peu fréquentés du réseau périurbain, (économie d'environ 100k€)
- ⇒ Optimisations des services en supprimant certaines boucles et détours. (économie d'environ 40k€)

### Objectifs 2022

- ⇒ Veiller au maintien et à l'amélioration de la qualité de service (garantir le respect des contrats d'exploitation, renouvellement des équipements aux points d'arrêts, ...) ;
- ⇒ Poursuivre la démarche de verdissement des véhicules du réseau TIC par l'acquisition de nouveaux bus au GNV
- ⇒ Garantir le bon fonctionnement des services VéloTIC et s'assurer de l'adéquation de l'offre aux besoins à moyen terme sur un service plébiscité.

Le projet du budget transport s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

#### 1. La section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 883 333,93	3 773 152,49	30,86%
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	90 219,70	90 200,00	-0,02%
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	30 000,00	35 000,00	16,67%
73 - IMPOTS ET TAXES	6 000 000,00	6 500 000,00	8,33%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 007 280,30	2 243 450,00	11,77%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 000,00	20 000,00	0,00%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	300,00	1 300,00	333,33%
<b>Somme :</b>	<b>11 031 133,93</b>	<b>12 663 102,49</b>	<b>14,79%</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 820 000,00	7 860 540,00	0,52%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	432 509,00	451 600,00	4,41%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	5 000,00		-100,00%
022 - DEPENSES IMPREVUES		100 000,00	
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	480 000,00		-100,00%
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	319 500,00	320 000,00	0,16%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	10,00	0,00%
66 - CHARGES FINANCIERES	22 140,00	17 140,00	-22,58%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 951 974,93	3 913 812,49	100,51%
<b>Somme :</b>	<b>11 031 133,93</b>	<b>12 663 102,49</b>	<b>14,79%</b>

Les recettes de fonctionnement concernent :

- ⇒ 3,8 M€ d'excédent prévisionnel de fonctionnement reporté de 2021 (montant à ajuster après la clôture de l'exercice 2021)
- ⇒ 90,2 k€ d'opération d'ordre (amortissement des subventions)
- ⇒ 35 k€ de prestations facturées aux usagers, en augmentation de 5k€ par rapport 2021, soit 16,67% :
  - Transport à la demande : 25 k€ (augmentation de 5K€ par rapport à 2021)
  - Service Vélo : 10 k€
- ⇒ 6,5 M€ de versement transport (VT). Le projet du budget est construit sur la base d'un niveau de VT identique à 2021 où le niveau de VT 2019 a été retrouvé, après une baisse de 500 k€ en 2020.
- ⇒ 2,24 M€ de subventions qui se décomposent de la manière suivante :
  - 1,65 M€ de contribution au fonctionnement des transports scolaires versés par le conseil régional,
  - 590 k€ de subventions du SMTCO
- ⇒ 20k€ de compensation du versement mobilités versée par l'URSSAF en compensation des pertes de recettes pour les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM). Ce montant est identique à 2021.
- ⇒ 1,3 k€ de produits exceptionnels. Cette enveloppe concerne les pénalités reçues et reprend le niveau constaté en 2021.

Ces recettes permettent de financer les dépenses suivantes :

- ⇒ 7,86M€ de charges à caractère général, soit une augmentation par rapport à 2021 de 40,54k€ (+0,52%). Ce poste est constitué à plus de 98% par les contrats de prestations de services qui s'élèvent à 7,76M€ :
  - 2 051k€ lié au développement sur le réseau Urbain, avec la desserte des communes de l'EX CCBA, intégrée au 1er septembre 2021.
  - 546,2k€ pour le service scolaire
  - 4 696,19€ pour les lignes régulières
  - 357k€ pour le service taxis (AlloTic)

- 106k€ pour le service vélo (VéloTic)
  - Il a été pris en compte pour l'ensemble des contrats la nouvelle indexation pour un estimatif de + 4% à compter de juillet 2022
- ⇒ 452k€ de charges de personnel, soit 19k€ de plus qu'en 2021. Augmentation principalement liée au remplacement début 2022 d'un agent parti en 2021.
- ⇒ 100k€ de dépenses imprévues. Il n'y en avait pas en 2021. Cette enveloppe pourra éventuellement nous servir si les augmentations de l'énergie s'avéraient être plus importantes que nos anticipations.
- ⇒ 320k€ d'amortissements, soit +0,16% (500€) de plus qu'en 2021
- ⇒ 17,14k€ de charges financières, en diminution de 22,58% (5k€)
- ⇒ 3,91M€ de charges exceptionnelles : réserves en prévision du financement du pôle d'échange multimodal, et sous réserve de l'évolution du versement transport.

## 2. La section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	655 437,81	577 384,20	-11,91%
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	480 000,00		-100,00%
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	319 500,00	320 000,00	0,16%
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	30 400,00	709 000,00	2 232,24%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	405 400,00	792 400,00	95,46%
<b>Somme :</b>	<b>1 890 737,81</b>	<b>2 398 784,20</b>	<b>26,87%</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	90 219,70	90 200,00	-0,02%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	264 550,00	352 000,00	33,06%
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 780,30	19 560,00	-5,87%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 515 187,81	1 937 024,20	27,84%
<b>Somme :</b>	<b>1 890 737,81</b>	<b>2 398 784,20</b>	<b>26,87%</b>

Les recettes d'investissement concernent :

- ⇒ le solde d'exécution prévisionnel reporté de 2021 : 577,38k€ (montant à ajuster après la clôture de l'exercice 2021)
- ⇒ les dotations aux amortissements : 320 k€
- ⇒ 709k€ de dotations, fonds divers et réserves qui correspondent à :
- 704k€ d'excédents de fonctionnement capitalisés
  - 5k€ de FCTVA
- ⇒ les subventions : 792,4k€ pour l'achat de bus contre 165,4k€ en 2021

Ces recettes permettront de financer les principales dépenses d'investissement suivantes :

- ⇒ les opérations d'ordre (amortissement des subventions) : 90,2k€
- ⇒ Le remboursement en capital des emprunts en cours : 177,1 k€
- ⇒ Le remboursement en capital de l'avance VT :174,9k€. Pour mémoire, l'ARC a candidaté fin 2020 au dispositif de soutien des AOM (Autorités Organisatrices de la Mobilité), mis en place par l'Etat. Ce soutien a permis d'encaisser une avance égale à 8% du versement mobilité 2019, soit 524 636€. Cette avance est à rembourser sur une durée comprise entre 6 et 9 ans. 2022 serait la première échéance.
- ⇒ Le solde de l'étude pour le mobilier urbain pour 19,56k€
- ⇒ Les investissements à hauteur de 1,94M€ (dont 1,135 M€ de reports) et qui se décomposent de la manière suivante :
  - 720k€ pour 2 bus GNV
  - 30k€ pour 20 vélos électriques
  - 683,69k€ pour 2 bus GNV (Reste à Réaliser de 2021)
  - 451,40k€ pour un bus articulé (Reste à Réaliser de 2021)
  - 30k€ pour des poteaux d'arrêt
  - 20,93k€ pour travaux divers survenant dans l'année
  - 1k€ de matériels informatiques

## E. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2022 DU BUDGET TOURISME

### Objectifs du BP 2022 :

#### 1. Programme Interreg France Manche Angleterre – Projet ciblé EXPERIENCE (septembre 2019 à juin 2023)

La participation de l'ARC au projet dit « INTERREG Ciblé » qui porte sur le tourisme expérientiel dans le cadre d'une coopération entre la France et l'Angleterre.

#### **Création de nouvelles offres touristiques**

Accompagnement des acteurs touristiques par le cabinet d'ingénierie touristique La fabrique à souvenir – workshop, visites des prestataires, construction de nouvelles offres qui fassent vivre en expérience au visiteur en basse saison – travail sur les vecteurs de diffusion et de commercialisation des nouvelles offres.

#### **Visites théâtralisées**

Création d'une « impériale visite gui(n)dée » - organisation de visites interactives à destination du grand public : rencontre avec les personnages illustres ayant séjourné ou ayant marqué l'Histoire de Compiègne – 3 en 2021 et 9 au programme en 2022 – 2 représentations par date et 55 personnes par représentation.

### **Centre immersif multimédia**

Projet de création d'un centre immersif historique au sein de la bibliothèque du musée Vivenel, constituant une porte d'entrée de découverte du territoire et d'un dispositif d'itinérance à partir de ce site. Etude confiée à Chabot, scénographe et muséographe : proposition de trois scénarii pour le CIH, rédaction du CCTP pour passation du marché de travaux. Création de nouveaux outils/offres contribuant à la découverte du territoire de manière ludo-pédagogique.

### **Création d'un événement « hors saison » faisant le lien entre la ville, la forêt et les communes forestières.**

#### **Site de Saint-Pierre en Chastres :**

Mise en place d'une orangerie en 2021. Travaux : circulation piétonne sur site, signalétique et éclairage, aménagement du bâtiment d'accueil, accessibilité, loges, équipement de scène ...) qui contribueront à l'augmentation de la fréquentation touristique de la forêt, notamment entre octobre à mars.

#### **Site internet de destination**

Création d'un site de destination à l'échelle du Pays Compiégnois. AMO à la société SILAOS 18 K€) et site de destination (60 K€).

Commande de reportages photos et vidéos pour enrichir le site et mettre en scène les nouvelles offres expérientielles créées. Campagne de communication.

#### **Ressources dédiées**

Outre Laurence Francart, cheffe de projet, et Denis Séjourné (module Saint-Pierre en Chastres), recrutement de Marie-Sophie Fanton d'Andon, chargée de mission sur le projet Expérience, du 3 janvier 2022 au 30 juin 2023 (succession de Guillaume Mouchelet – départ le 24/09/2021).

## **2. AMI Tourisme – Mise en place d'une stratégie de développement touristique à l'échelle du Pays Compiégnois.**

Une stratégie opérationnelle déclinée en un programme d'actions a été élaborée par le groupement SCET/Synomia/Bastille

Elaboration d'une charte graphique et visuelle

Plan de communication et commandes de reportages vidéo et visuels

Elaboration d'une cartographie et d'éditions communes.

**Conventionnement avec la CCPE** pour la valorisation et la promotion du territoire par l'Office de Tourisme de l'ARC (01/01/22 au 31/12/26)

### 3. Autres missions/actions de l'Office de Tourisme :

Outre les éditions classiques destinées à promouvoir le territoire (dépliant d'appel trilingue, dépliant touristique en 6 langues, guide des hébergements, restaurants et lieux de réception), la promotion de la destination via les présentoirs France Brochure Système sur l'ensemble des points touristiques de l'Oise et le réseau Paris Ile de France en avril, mai et juin, ci-dessous les actions de l'Office de Tourisme :

- ⇒ La visite systématique de toutes les nouvelles offres d'hébergement, rencontre des prestataires et accompagnement dans le portage de projets,
- ⇒ Promotion et valorisation des prestataires de la Communauté de Communes du Pays des Sources dans le cadre de la convention ARC/OT/CCPS,
- ⇒ Collecte de la taxe de séjour via un outil de déclaration en ligne de la taxe de séjour via la société Nouveaux Territoires,
- ⇒ La contribution au rayonnement du territoire via une présence sur les manifestations d'ampleur régionale – voire nationale – telles que Fête chasse et nature en Hauts-de-France, Foire expo, Paris Roubaix ,
- ⇒ La sensibilisation des communes de l'ARC à l'importance de communiquer sur leurs événements/actualités relayés via les réseaux sociaux et supports de communication,
- ⇒ La contribution aux manifestations génératrices de retombées économiques sur le territoire : Fous d'Histoire, Festival des Forêts, Masters de Feu ...
- ⇒ Accueils presse en lien avec Oise Tourisme et le CRT Hauts-de-France – relais sur le territoire pour la logistique, mise en relations avec les acteurs et les sites, mise à disposition de guides conférenciers ...).
- ⇒ Promotion et valorisation de la destination via les réseaux sociaux et supports (newsletter hebdomadaire, FB, Instagram, application mobile « Compiègne et sa région », site internet),
- ⇒ Travail avec l'agence Oise Tourisme et le service des sports sur l'accueil des délégations olympiques (JO 2024),
- ⇒ Travail sur le développement du tourisme fluvial et fluvestre (boat and bike notamment), lien avec le CYC (port de plaisance),
- ⇒ Lien entre la société Camping car park et les communes pour projet d'implantation aire de camping-cars ...

Le projet du budget tourisme s'équilibre comme suit :

## 1. La section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 175,00	2 859,00	31,45%
73 - IMPOTS ET TAXES	150 000,00	170 000,00	13,33%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	123 854,40	272 670,84	120,15%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	46 000,00	46 526,00	1,14%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	409 799,97	325 490,67	-20,57%
<b>Somme :</b>	<b>731 829,37</b>	<b>817 546,51</b>	<b>11,71%</b>
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	280 182,00	391 827,23	39,85%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	330 000,00	309 320,36	-6,27%
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	29 354,00	34 898,92	18,89%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	90 000,87	80 500,00	-10,56%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	1 000,00	0,00%
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	1 292,50		-100,00%
<b>Somme :</b>	<b>731 829,37</b>	<b>817 546,51</b>	<b>11,71%</b>

Les recettes de fonctionnement concernent :

- ⇒ L'amortissement des subventions pour 2,86k€
- ⇒ La taxe de séjour : 170k€, soit +20k€ (13,33%), niveau constaté en 2021
- ⇒ Les subventions : 272,67 k€
  - 15k€ pour la convention avec la CCPE
  - 257,67k€ de financement INTERREG correspondant à 69% des dépenses
- ⇒ Loyers du port de plaisance : 46,53k€ contre 46 k€ en 2021
- ⇒ La participation du budget principal : 325,49k€ en 2022 contre 409,80 k€ en 2021.

La participation du budget principal est ajustée en fin d'année en fonction de l'état d'avancement de l'exécution budgétaire.

Ces recettes permettent de financer les dépenses suivantes :

- ⇒ 391,83k€ de charges à caractère général : il s'agit principalement des dépenses interreg (312,33k€)
- ⇒ 309k€ de charges de personnel, en baisse de 21k€ par rapport à 2021. Cela est lié notamment au remplacement de l'agent pour le projet INTERREG qui n'est intervenu que début 2022,
- ⇒ 34,90k€ d'amortissements, soit +5,5k€ (+18,89%) par rapport à 2021
- ⇒ 80,5k€ de subventions
- ⇒ 1 k€ de charges exceptionnelles, identique à 2021. Cette enveloppe pourra être utilisée, notamment, pour les annulations de titres.

## 2. La section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	42 558,60	47 368,63	11,30%
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	29 354,00	34 898,92	18,89%
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	100 000,00	88 700,00	-11,30%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	965 442,00	976 446,08	1,14%
<b>Somme :</b>	<b>1 137 354,60</b>	<b>1 147 413,63</b>	<b>0,88%</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 175,00	2 859,00	31,45%
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	30 000,00		-100,00%
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	215 343,00	201 140,00	-6,60%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	227 336,60	272 951,63	20,06%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	662 500,00	670 463,00	1,20%
<b>Somme :</b>	<b>1 137 354,60</b>	<b>1 147 413,63</b>	<b>0,88%</b>

Les recettes d'investissement concernent :

- ⇒ 47,37k€ de solde d'exécution de la section d'investissement reporté de l'exercice 2021 (montant à ajuster en fonction de la clôture 2021)
- ⇒ 34,90k€ d'amortissements
- ⇒ 88,70 k€ de FCTVA contre 100k€ en 2021.
- ⇒ 976,45k€ de subventions d'investissement :
  - 579 k€ de participation du budget principal contre 495k€ en 2021 La participation du budget principal est ajustée en fin d'année en fonction de l'état d'avancement de l'exécution budgétaire.
  - 398 k€ de subventions Interreg contre 470 k€ en 2021

Ces recettes permettront de financer principalement 2,86k€ d'amortissement des subventions (Opérations d'ordre de transferts entre sections) et les chapitres 20/21/23 pour un total de 1,14 M€:

- ⇒ 691,03k€ de travaux pour le projet INTERREG :
  - 456,98€ pour les études et les travaux du Centre Immersif multimédia scénographie bibliothèque Vivenel
  - 214,05k€ pour Saint Pierre en Chastre
  - 20K€ d'équipement divers
- ⇒ 361,09k€ études et travaux Saint Pierre en Chastre (en dehors du projet Interreg)
- ⇒ 37,17 k€ pour la capitainerie

- ⇒ 44k€ pour l'office de tourisme : SAS d'entrée et porte
- ⇒ 11k€ de matériel de bureau et informatique

## F. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2022 DU BUDGET HOTEL DE PROJET

Par délibération en date du 5 octobre 2005, l'ARC a procédé à l'acquisition des terrains du Parc Technologique des rives de l'Oise qui comprend des bâtiments destinés à accueillir un hôtel de projets et des bâtiments annexes réhabilités et destinés soit à la vente, soit à la location.

Par délibération du 30 janvier 2008, le Conseil d'agglomération a approuvé la création du budget Hôtel de Projets assujetti à la TVA.

De septembre 2017 à mars 2018, le bâtiment "A" a bénéficié d'une isolation thermique par l'extérieur pour un résultat triplement positif : confort amélioré, image renforcée, et économies d'énergie concrétisées. En revanche, la ventilation double flux continue de poser problème.

Fin 2021, dans le bâtiment A : 68% des bureaux sont occupés. Reprise des contacts de prospects, mais face aux difficultés rencontrées par les entreprises (-2), une baisse du taux d'occupation est à prévoir dans le bâtiment A début 2022.

Le reste du site conserve le même taux d'occupation (les 7 unités d'activité et les 6 autres bâtiments sont occupés).

Le parc technologique héberge 27 entreprises et 164 emplois fin 2021 (contre 26 entreprises et 160 personnes à fin 2020).

### Objectifs du BP 2022 :

- ⇒ Poursuivre l'identification de nouveaux projets,
- ⇒ Renforcer le suivi et l'accompagnement des entreprises hébergées, et le positionnement du parc dans l'écosystème local (liens UTC/ESCOM/ESC, ITerra, démarche agrégats, liens avec les entreprises hors parc, intégration dans le contrat de développement industriel et écologique du territoire) et régional (Parc d'innovation...),
- ⇒ Résoudre les points difficiles (ventilation du bat A, réseau assainissement & retour mauvaises odeurs),
- ⇒ Réaliser les travaux non réalisés cette année : tamponnage des canalisations inutilisées (20 000 €), mettre les 3 bornes incendie raccordées au point de forage sur le réseau eau potable,
- ⇒ Avancer sur les projets : dépôt de PC pour constructions d'unités nouvelles sur le terrain entre PIVERT et le parking.

La cession du bâtiment D1 (ex-Olygose) à l'entreprise INMASYS devrait être réalisée au printemps-été 2022. Une DM sera à prévoir suite à l'échange prévu avec la trésorerie municipale au sujet de l'amortissement du bâtiment)

Le projet du budget s'équilibre comme suit :

## 1. La section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	30 710,00	30 640,00	-0,23%
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	18 000,00	15 000,00	-16,67%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	205 500,00	246 500,00	19,95%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	241 847,00	199 860,00	-17,36%
	<b>496 057,00</b>	<b>492 000,00</b>	<b>-0,82%</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	172 200,00	170 500,00	-0,99%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	116 000,00	116 000,00	0,00%
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	203 357,00	201 000,00	-1,16%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 500,00	3 500,00	0,00%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	1 000,00	0,00%
	<b>496 057,00</b>	<b>492 000,00</b>	<b>-0,82%</b>

Il vous est proposé un projet de budget stable par rapport à celui de 2021.

Les recettes de fonctionnement concernent :

- ⇒ 30,64 K€ d'opération d'ordre (amortissement des subventions)
- ⇒ 15 k€ de location de salles, soit 3K€ de moins qu'en 2021
- ⇒ 246,5 k€ de loyers + des facturations diverses (photocopies, internet,...). Ce poste a été ajusté par rapport aux réalisations prévisionnelles de 2021.
- ⇒ 199,86 k€ de participation du budget principal, soit une diminution de 42 K€ par rapport à 2021

La participation du budget principal est ajustée en fin d'année en fonction de l'état d'avancement de l'exécution budgétaire.

Ces recettes permettent de financer les dépenses suivantes :

- ⇒ 170,5 k€ de charges à caractère général : ce poste reste stable par rapport à 2021. L'augmentation anticipée, des coûts du gaz et de l'électricité (+10 000 €, soit + 50% gaz et 30% élec) a été compensée par la baisse des contrats de prestations de service,
- ⇒ 116 k€ de charges de personnel, identique à 2021. Les agents sont payés par le budget principal, puis refacturés en fin d'année au budget Hôtel de projets,
- ⇒ 201 k€ d'amortissements, soit 2 k€ de moins qu'en 2021,
- ⇒ 3,5 k€ pour financer d'éventuelles créances admises en non-valeur, montant identique à 2021. Il est à noter que 3 occupants ne paient pas ou peu de loyer.
- ⇒ 1 k€ de charges exceptionnelles, identique à 2021. Cette enveloppe pourra être utilisée, notamment, pour les annulations de titres.

## 2. La section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	462 678,06	577 063,37	24,72%
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	203 357,00	201 000,00	-1,16%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 000,00	5 000,00	0,00%
	<b>671 035,06</b>	<b>783 063,37</b>	<b>16,69%</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	30 710,00	30 640,00	-0,23%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 000,00	5 000,00	0,00%
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	75 000,00	55 000,00	-26,67%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	560 325,06	692 423,37	23,58%
	<b>671 035,06</b>	<b>783 063,37</b>	<b>16,69%</b>

L'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2021 (577k€) et les opérations d'ordre (amortissements pour 201k€) permettent de financer les dépenses d'investissement suivantes :

- ⇒ 30,64 k€ d'opérations d'ordre (amortissement des subventions)
- ⇒ 5 k€ de cautions
- ⇒ 747,42 k€ de travaux dont :
  - 13,88 k€ de reste à réaliser de 2021
  - 9 k€ de travaux d'électrification et de matériel informatique
  - 90 k€ de travaux d'isolation + luminaires (bureaux bâtiment A)
  - 20 K€ de travaux de bouchonnage du réseau d'eau potable
  - Il resterait une enveloppe de 614,54 k€ issue des excédents cumulés qui permettrait d'effectuer d'éventuels travaux en cours d'année, comme :
    - Le basculement des 3 bornes incendie sur le forage vers le réseau.
    - Ou le contrôle réseau assainissement bâtiment A et installation clapets anti retours
    - Etude de la création de nouvelles unités locatives

## G. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2022 DU BUDGET GENS DE VOYAGE

Le budget Gens du Voyage contribue au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage et de l'aire de grand passage, structures imposées par le schéma départemental du 7 Juin 2019.

L'aire d'accueil des gens du voyage de l'ARC est située sur la commune de JAUX et dispose de 75 emplacements ce qui permet le stationnement de 150 caravanes. L'aire d'accueil fonctionne toute l'année.

L'aire de grand passage de l'ARC se situe sur la commune de COMPIEGNE et permet le stationnement de 90 caravanes. L'aire de grand passage fonctionne de mai à septembre et est réservée aux groupes évangélistes.

L'aire d'accueil des gens du voyage est occupée par une population sédentarisée. Actuellement, nous avons 54 emplacements occupés dont 14 familles en illicite (pas de dossier administratif). Ces 14 familles font l'objet d'une ordonnance d'expulsion. Le concours de la force publique sera requis.

En 2022, les bornes d'alimentation des fluides (eau-électricité), au nombre de 43 (32 en borne double et 11 en borne simple), seront changées et entièrement prises en charge par l'actuel prestataire, la société DMS. L'ARC restera propriétaire de ces bornes. Le financement est possible car peu de travaux à la charge de DMS ont été effectués en 2021. Le système de prépaiement ATYS restera à la charge de l'ARC.

Dès le début 2022, la poutre d'entrée (la précédente ayant été dégradée) sera remise en place permettant ainsi les expulsions prononcées. Les moyens de lutte contre l'incendie seront également remplacés.

Aussi, le projet du budget s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

#### 1. La section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	27 000,00	27 000,00	0,00%
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	22 500,00	42 000,00	86,67%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	120 000,00	150 000,00	25,00%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	22 500,00	58 000,00	157,78%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	675 590,00	640 275,00	-5,23%
<b>Somme :</b>	<b>867 590,00</b>	<b>917 275,00</b>	<b>5,73%</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	652 000,00	699 500,00	7,29%
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	183 196,00	185 000,00	0,98%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 000,00		-100,00%
66 - CHARGES FINANCIERES	10 394,00	10 775,00	3,67%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	2 000,00	0,00%
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS		20 000,00	100,00%
<b>Somme :</b>	<b>867 590,00</b>	<b>917 275,00</b>	<b>5,73%</b>

Les recettes de fonctionnement augmentent de 5,73% et se détaillent de la manière suivante :

- ⇒ les opérations d'ordre (amortissements pour 27 k€), identique à 2021
- ⇒ la refacturation des charges pour 42 k€ contre 22,5 k€ en 2021
- ⇒ La subvention de l'État : 150 k€ contre 120 k€ en 2021
- ⇒ Les loyers des emplacements pour 58 k€ contre 22,5 k€ en 2021, afin de s'ajuster au montant constaté en 2021,
- ⇒ La participation versée par le budget principal (640,28 k€ en 2022 contre 675,59 k€ en 2021)

Ces recettes permettent de financer les dépenses de fonctionnement suivantes:

- ⇒ 699,5 k€ de charges à caractère général. Ce poste augmente de 7,29% (47,5 k€) en raison :
  - d'une régularisation des consommations d'eau à hauteur de 50 k€
  - de la hausse prévue du contrat de gestion de l'aire de Jaux par la société DMS qui passe de 410k€ à 425k€
  - de la baisse du poste études et recherche de 10,5 k€ lié à l'étude de sédentarisation des gens du voyage effectuée en 2021
  - de la baisse des frais d'actes de 5 k€, liés aux expulsions pour s'adapter au niveau de dépense constaté en 2021
  - de la baisse de 2 k€ des locations mobilières pour s'adapter au niveau de dépense constaté en 2021
- ⇒ 185 k€ d'opérations d'ordre (amortissements)
- ⇒ 10,78 k€ de charges financières
- ⇒ 2 k€ de charges exceptionnelles identique à 2021. Cette enveloppe pourra être utilisée pour les annulations de titres.
- ⇒ 20 k€ de dotations à la provision pour risques et charges mise en place à compter de 2022 pour tenir compte du risques d'impayés à venir.

## 2. La section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	101 734,68	104 519,42	2,74%
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	183 196,00	185 000,00	0,98%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	10 000,00	10 000,00	0,00%
<b>Somme :</b>	<b>294 930,68</b>	<b>299 519,42</b>	<b>1,56%</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	27 000,00	27 000,00	0,00%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	135 470,00	135 470,00	0,00%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	132 460,68	137 049,42	3,46%
<b>Somme :</b>	<b>294 930,68</b>	<b>299 519,42</b>	<b>1,56%</b>

En ce qui concerne les la section d'investissement, l'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2021 (104,52 k€) et les opérations d'ordre (amortissements pour 185 k€) permettront de financer les dépenses suivantes :

- ⇒ 27 k€ d'opérations d'ordre (amortissement des subventions), identique à 2021,
- ⇒ 135,47 k€ de remboursement d'emprunt, identique à 2021,
- ⇒ 53,05 k€ de travaux sur les installations principalement.

Il reste une enveloppe de 84 k€ de disponible, qui pourrait être utilisée pour d'éventuels travaux en cours d'année.

## H. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2022 DU BUDGET AERODROME

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

### 1. La section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		46 038,55	
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 200,00	1 200,00	0,00%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	7 500,00	7 505,00	0,07%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	149 000,00	150 000,00	0,67%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	26 150,00	1 000,00	-96,18%
	<b>183 850,00</b>	<b>205 743,55</b>	<b>11,91%</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	117 850,00	133 743,55	13,49%
022 - DEPENSES IMPREVUES		8 000,00	
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	65 000,00	62 000,00	-4,62%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	2 000,00	100,00%
	<b>183 850,00</b>	<b>205 743,55</b>	<b>11,91%</b>

Les recettes de fonctionnement concernent :

- ⇒ Le résultat de fonctionnement reporté de 46,04 k€ constitué à partir des résultats provisoires 2021. Le budget est excédentaire pour la première fois en fonctionnement en 2021,
- ⇒ La dotation de l'État suite à la prise en charge par l'ARC de l'aérodrome : 7,5 k€,
- ⇒ Les locations et les charges titrées aux associations et usagers utilisateurs de cet équipement ainsi qu' à la brigade aéroterrestre de la douane qui loue des locaux modulaires dans l'attente d'une implantation pérenne qui nécessitera environ un délai

de 2 ans d'études et de construction : 150 k€ (110K€ pour les douanes et 40K€ pour les autres utilisateurs),

⇒ Et la participation du budget principal : 1 k€ contre 26 k€ en 2021.

Ces recettes permettent de financer les dépenses suivantes :

⇒ 133,74 k€ de charges à caractère général, soit une augmentation de 15,89k€ (+13,49%) par rapport à 2021. Cette augmentation permettra, notamment, de couvrir les éventuelles évolutions liées à l'énergie.

⇒ 62k€ d'amortissements, soit une diminution de 3k€ par rapport à 2021,

⇒ 2 k€ de provision pour titres annulés sur exercices antérieurs.

## 2. La section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	712 776,60	706 730,34	-0,85%
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	65 000,00	62 000,00	-4,62%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		100,00	
	<b>777 776,60</b>	<b>768 830,34</b>	<b>-1,15%</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
020 - DEPENSES IMPREVUES	40 000,00	55 000,00	37,50%
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	70 000,00	110 730,34	58,19%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	667 776,60	603 100,00	-9,69%
	<b>777 776,60</b>	<b>768 830,34</b>	<b>-1,15%</b>

En ce qui concerne la section d'investissement, l'excédent d'investissement reporté (707k€) de l'exercice 2021 et les opérations d'ordre (62k€) permettront de financer les dépenses suivantes :

⇒ 111 k€ de frais d'études (conception des locaux de la douane),

⇒ 166 k€ pour divers investissements d'aménagement : la mise aux normes pour l'ACCM, une station de distribution 91UL, la réfection des abords de l'ACVV (Association Châlonnaise de vol à voile), réparation de fissures, la sécurisation du portillon des hangars B et C, etc,

⇒ 55 k€ de dépenses imprévues.

Il reste une enveloppe de 437 k€ de disponible, qui pourrait être utilisée pour d'éventuels travaux en cours d'année.

## I. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2022 DU BUDGET DECHETS

Par délibération du 2 octobre 2020, l'ARC a décidé ce qui suit :

- ⇒ d'instituer et de percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble de son territoire à compter du 1er janvier 2021 ;
- ⇒ d'instituer un plafonnement des valeurs locatives des locaux à usage d'habitation passibles de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
- ⇒ de fixer le seuil de plafonnement à appliquer à 2,5 fois la valeur locative moyenne intercommunale.

Ainsi, le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) avait été fixé à 9,15% pour l'ensemble du territoire de l'ARC pour l'année 2021, afin d'équilibrer les dépenses et les recettes.

Le résultat de fonctionnement reporté de 2021, estimé à ce jour, s'élève à 1,02M€. Il s'est constitué à partir de la TEOM et de dépenses 2021 inférieures aux anticipations prudentes :

- ⇒ la TEOM a permis de collecter 300K€ de plus qu'au Budget Primitif 2021,
- ⇒ le nouveau marché SEPUR s'est avéré à notre avantage de 400K€ par rapport aux estimations avant appel d'offres,
- ⇒ Résultats positifs sur différents appels d'offres, dont notamment ceux réalisés par le SMDO,
- ⇒ Décalage dans le recrutement qui a permis une économie de 70K€

D'autre part, en 2022, les bases vont être revalorisées de 3,4%. Aussi, en l'état actuel le niveau de recette passera à 10 487 547€, soit une augmentation de 458 374€, sans compter la mise en place de la redevance spéciale (100K€ estimés pour 2022).

Compte tenu du niveau des dépenses envisagées, l'excédent dégagé serait de 756 K€.

Au regard de cette situation, une baisse de taux serait envisageable.

Aussi, ce projet de budget 2022 propose une baisse du taux de TEOM de 9,15% à 8,5%. Le niveau de fiscalité encaissé serait alors de 9,74 M€. Et la cotisation TEOM pour les ménages du territoire baisserait en moyenne de 13,10€ (calcul réalisé sur la base des valeurs locatives moyennes, montant à recalculer pour chaque situation personnelle) :

	Situation actuelle (TEOM = 9,15%)	Simulation TEOM = 8,75%	Simulation TEOM = 8,5%
Recette fiscale (TEOM)	10 487 547€	10 029 075€	9 742 530€
Résultat de l'exercice (hors excédent)	756 371€	297 889€	11 354€
Déséquilibre (recettes>dépenses)	1 404 672€	946 200€	659 655€
Cotisation moyenne TEOM en 2022 (179€ en 2021)	185€	177€	172€
Impact sur la cotisation moyenne TEOM	+6,10€	-8,10€	-13,10€

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

1. La section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		1 018 724,29	
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		100 000,00	
73 - IMPOTS ET TAXES	10 029 172,63	9 742 530,00	0,00%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	115 661,00	44 236,00	-61,75%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 500,00		-100,00%
78 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	61 891,84		-100,00%
<b>Somme :</b>	<b>10 208 225,47</b>	<b>10 905 490,29</b>	<b>9,64%</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 557 942,22	9 232 561,00	-4,65%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	245 000,00	285 000,00	16,33%
022 - DEPENSES IMPREVUES		548 080,65	
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		481 997,36	
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	109 354,59	118 128,98	8,02%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	140 145,95	106 540,00	-23,98%
66 - CHARGES FINANCIERES	1 429,03	789,48	-44,75%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 000,00	20 000,00	-4,76%
68 - DOTATIONS AUX PROMISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	133 353,68	112 392,82	-15,72%
<b>Somme :</b>	<b>10 208 225,47</b>	<b>10 905 490,29</b>	<b>-4,42%</b>

Le résultat de fonctionnement reporté (1,02 M€), la TEOM estimée à 9,74 M€, la redevance spéciale estimée à 100k€ et les amortissements des subventions (44k€) permettront de financer les dépenses de fonctionnement suivantes :

- ⇒ 9,23M€ de charges à caractère général, soit une diminution de 4,65% par rapport au Budget Primitif 2021 liée à la maîtrise des contrats de prestations de services. Ci-dessous l'évolution de ce poste par rapport au réalisé prévisionnel 2021 :

Nature (Lib long) M52	BP 2021 (a)	Réalisé 2021 (b)	Variations Réalisé 2021 - BP 2021 (b)-(a)	Propositions 2022 (c)	Variations Propositions 2022 - BP 2021 (c)-(a)	Variation Propo 2022 - BP 2021 (en %)	Variations Propositions 2022 - Réalisé 2021 (c)-(b)
COLLECTE VEOLIA-NCI-SEPUR	3 850 000,00	3 542 464,80	-307 535,20	3 540 000,00	-310 000,00	-8,05%	-2 464,80
ACCES DECHETERRERIE (SMDO)	2 292 919,00	2 299 594,95	6 675,95	2 559 000,00	266 081,00	11,60%	259 405,05
TRAITEMENT OM PART VARIABLE (SMDO)	2 279 796,00	2 331 036,84	51 240,84	1 936 000,00	-343 796,00	-15,08%	-395 036,84
SMDO TRAITEMENT DECHETS VERTS	112 067,00	112 829,65	762,65	129 300,00	17 233,00	15,38%	16 470,35
VERRE ARC	123 720,00	107 256,78	-16 463,22	120 000,00	-3 720,00	-3,01%	12 743,22
SMDO TRAITEMENT OE ARC	85 317,00	85 897,55	580,55	97 300,00	11 983,00	14,05%	11 402,45
DISTRIBUTION SACS AUX PAP COMPIEGNE	75 000,00	61 478,84	-13 521,16	74 000,00	-1 000,00	-1,33%	12 521,16
RECYCLERIE	17 200,00	17 200,00	0,00	19 500,00	2 300,00	13,37%	2 300,00
RETRAIT CONTENEUR VERRE SEMI		2 586,24	2 586,24	16 500,00	16 500,00		13 913,76
ENTERRE MOLOK							
ENTRETIEN ESPACES VERTS	1 500,00	1 476,00	-24,00	1 900,00	400,00	26,67%	424,00
CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES (solde 2020)		-39 953,18	-39 953,18		0,00		39 953,18
<b>Sous-total 611</b>	<b>8 837 519,00</b>	<b>8 521 868,47</b>	<b>-315 650,53</b>	<b>8 493 500,00</b>	<b>-344 019,00</b>	<b>-3,89%</b>	<b>-28 368,47</b>

- ⇒ 285k€ de charges de personnel contre 245k€ en 2021, soit +40k€. Il s'agit du remplacement d'un agent prévu en 2021 qui n'aura lieu qu'en 2022
- ⇒ 548k€ de dépenses imprévues
- ⇒ 118K€ d'amortissements contre 109k€ en 2021, soit +8,02%
- ⇒ 106,54k€ de charges de gestion courantes qui concernent la subvention pour l'association de la recyclerie (50,54k€), les indemnités aux communes pour la distribution de sacs (46k€) et l'admission en non valeur des créances (10k€)
- ⇒ 20k€ de charges exceptionnelles, soit 1k€ de plus qu'en 2021 pour les titres annulés sur exercices antérieurs et les objets promotionnels (remise de prix à l'occasion de manifestations)
- ⇒ 112 k€ de provision pour risque d'impayé

## 2. La section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	360 526,02	336 394,70	-6,69%
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		481 997,36	
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	109 354,59	118 128,98	8,02%
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	150 000,00	150 208,00	0,14%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	350 000,00	432 020,00	23,43%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	321 898,69		-100,00%
<b>Somme :</b>	<b>1 291 779,30</b>	<b>1 518 749,04</b>	<b>-19,74%</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
020 - DEPENSES IMPREVUES		111 574,00	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	20 714,00	18 880,18	-8,85%
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	199 800,00	95 800,00	-52,05%
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	71 704,80	51 737,60	-29,05%
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	999 560,50	1 240 757,26	32,15%
<b>Somme :</b>	<b>1 291 779,30</b>	<b>1 518 749,04</b>	<b>15,07%</b>

Les recettes d'investissement concernent:

- ⇒ 336,39k€ d'excédent prévisionnel reporté de 2021
- ⇒ 482k€ de virement de la section fonctionnement
- ⇒ 118,12k€ d'amortissements
- ⇒ 150k€ de FCTVA
- ⇒ 432k€ de subvention pour l'extension de la recyclerie

Ces recettes permettront de financer les dépenses d'investissement suivantes :

- ⇒ 111,57k€ de dépenses imprévues,
- ⇒ Le remboursement de la dette pour 18,88k€
- ⇒ 95,8k€ de participation bailleurs
- ⇒ 51,74k€ de frais d'études et d'insertion
- ⇒ 1,24 M€ d'immobilisations corporelles qui se décomposent comme suit :
  - 675,95k€ de travaux pour l'extension de la recyclerie
  - 138k€ de conteneurs à verre aériens pour tout le territoire
  - 87,96k€ de corbeilles de rue AMI CITEO
  - 80k€ pour le montage du projet « Tchao Mégo »
  - 85k€ de bacs jaunes
  - 50k€ de composteurs
  - 40k€ de travaux pour la 5ème travée local déchets de Choisy,
  - 33,5k€ de divers travaux sur les locaux déchets
  - 20k€ de bacs gris

- 6k€ pour le projet de panneaux compostage en pied d'immeuble auprès des bailleurs et compostage partagés dans les parcs ou autres sites (en fonction des sollicitations)
- 24,35k€ Divers

## J. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2022 DU BUDGET CHAMP DOLANT

Il vous est proposé un projet de budget quasi équivalent à celui de 2021. Les seuls mouvements comptables concernant ce budget concernent les écritures de gestion des stocks et de remboursement de la dette.

Il s'équilibre comme suit :

### 1. La section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	108 895,26	111 033,92	1,96%
043 - OPERATION ORDRE AL INTERIEUR DE LA S.FONCT	2 884,31	2 464,27	-14,56%
<b>Somme :</b>	<b>111 779,57</b>	<b>113 498,19</b>	<b>1,54%</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
042 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	106 010,95	108 569,65	2,41%
043 - OPERATION ORDRE AL INTERIEUR DE LA S.FONCT	2 884,31	2 464,27	-14,56%
66 - CHARGES FINANCIERES	2 884,31	2 464,27	-14,56%
<b>Somme :</b>	<b>111 779,57</b>	<b>113 498,19</b>	<b>1,54%</b>

### 2. La section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	106 010,95	108 569,65	2,41%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	5 631,09	5 305,07	-5,79%
<b>Somme :</b>	<b>111 642,04</b>	<b>113 874,72</b>	<b>2,00%</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	108 895,26	111 033,92	1,96%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 746,78	2 840,80	3,42%
<b>Somme :</b>	<b>111 642,04</b>	<b>113 874,72</b>	<b>2,00%</b>

### III. AUDIT DE LA DETTE

L'ensemble des données ci-après sont issues du site Finance Active.

#### A. SYNTHÈSE DE LA DETTE AU 31/12/2021

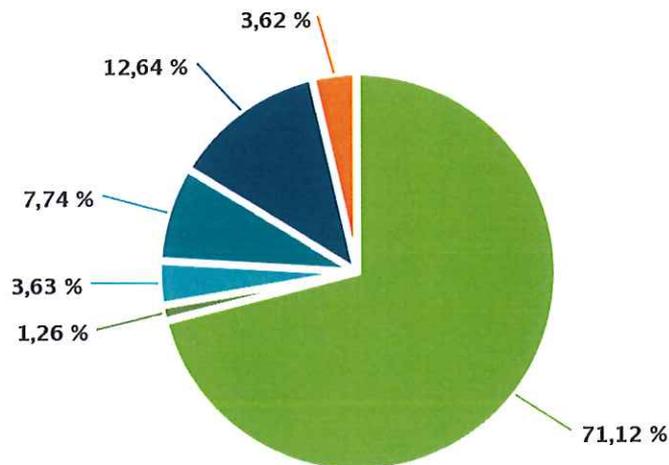
Budget	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes	Répartition budgétaire de la dette
Aire des Gens du Voyage	856 408,96	1,08%	6 ans et 9 mois	3 ans et 6 mois	2	1,41%
Service de l'Eau	2 072 106,81	3,11%	8 ans et 9 mois	4 ans et 11 mois	23	3,40%
Aménagement	10 124 499,87	2,99%	10 ans et 5 mois	5 ans et 10 mois	12	16,64%
Déchets	38 356,94	3,16%	1 an et 3 mois	1 an et 2 mois	1	0,06%
Principal	31 358 672,64	2,83%	14 ans	7 ans et 2 mois	26	51,53%
Assainissement	13 771 221,75	2,75%	16 ans et 1 mois	8 ans et 7 mois	42	22,63%
Résidence Personnes Agées	1 898 603,73	1,37%	24 ans	12 ans et 8 mois	1	3,12%
Transport	664 062,61	2,99%	3 ans et 7 mois	1 an et 11 mois	1	1,09%
Champ Dolant	74 320,54	3,42%	18 ans et 10 mois	10 ans et 6 mois	1	0,12%
<b>Dettes consolidées au 31/12/2021</b>	<b>60 858 253,85</b>	<b>2,78%</b>	<b>13 ans et 9 mois</b>	<b>7 ans et 3 mois</b>	<b>109</b>	<b>100,00%</b>

Durée de vie moyenne : il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année), soit la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

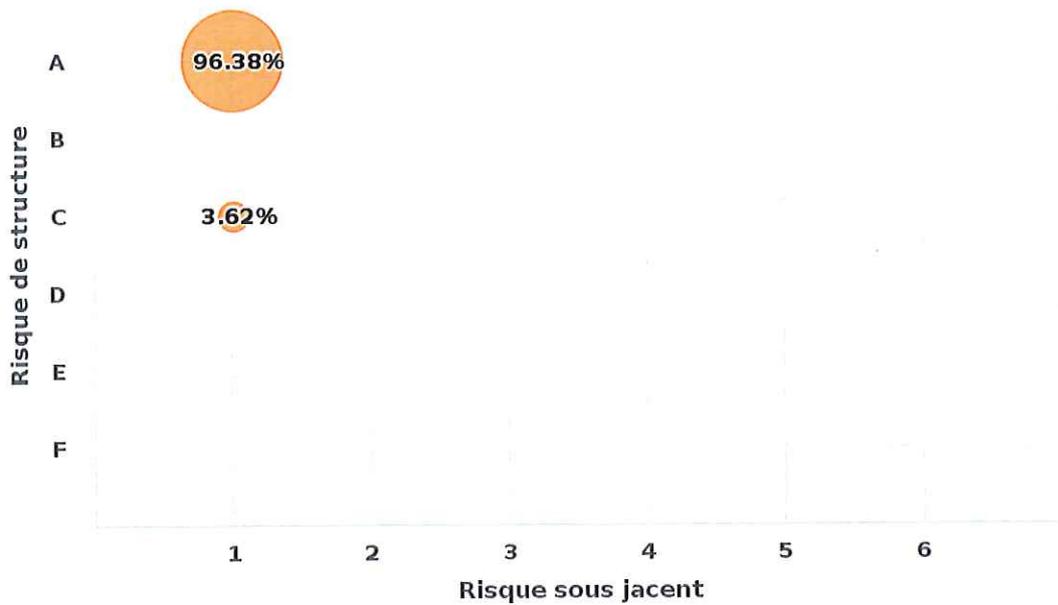
Durée de vie résiduelle : (exprimée en années) est la durée restante avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

#### B. DETTE PAR TYPE DE RISQUE

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	43 282 086,85	71,12%	3,11%
Fixe à phase	766 666,62	1,26%	0,62%
Variable couvert	2 208 329,00	3,63%	4,28%
Variable	4 707 512,37	7,74%	0,82%
Livret A	7 690 629,87	12,64%	1,36%
Annulable	2 203 029,14	3,62%	4,65%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>60 858 253,85</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,78%</b>



C. DETTE SELON LA CHARTE DE BONNE CONDUITE



La dette est positionnée sur le risque le moins élevé, au regard de la charte dite « la charte de Gissler ».

Les 3,62% de l'encours de la dette correspondent au taux fixe annulable.

#### D. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA DETTE (2021-2022)

Budget	Capital restant dû (CRD) en début 2021	Remboursement en capital 2021	Nouvel emprunt 2021	Capital restant dû (CRD) en début 2022	Remboursement en capital 2022	Besoin d'emprunt prévisionnel	CRD prévisionnel en fin 2022	Evolution du CRD 2021 (début-fin de période)	Evolution du CRD 2022 (début-fin de période)
Aire des Gens du Voyage	981 878,63	125 469,67		856 408,96	125 469,67		730 939,29	-125 469,67	-125 469,67
Service de l'Eau	2 308 198,25	236 091,44		2 072 106,81	242 355,47		1 829 751,34	-236 091,44	-242 355,47
Aménagement	12 305 916,14	2 181 416,27		10 124 499,87	1 448 682,16	1 827 998,89	10 503 816,60	-2 181 416,27	379 316,73
Déchets	59 070,05	20 713,11		38 356,94	18 880,18		19 476,76	-20 713,11	-18 880,18
Principal	30 263 142,98	2 704 470,34	3 800 000,00	31 358 672,64	2 863 512,30	1 969 902,00	30 465 062,34	1 095 529,66	-893 610,30
Assainissement	15 425 306,06	1 654 084,31		13 771 221,75	1 189 043,69		12 582 178,06	-1 654 084,31	-1 189 043,69
Résidence Personnes Agées	1 971 139,42	72 535,69		1 898 603,73	72 692,76		1 825 910,97	-72 535,69	-72 692,76
Transport	841 145,93	177 083,32		664 062,61	177 083,32	1 657 518,00	2 144 497,29	-177 083,32	1 480 434,68
Champ Dolant	77 067,32	2 746,78		74 320,54	2 840,80		71 479,74	-2 746,78	-2 840,80
<b>Dette consolidée au 31/12/2022</b>	<b>64 232 864,78</b>	<b>7 174 610,93</b>	<b>3 800 000,00</b>	<b>60 858 253,85</b>	<b>6 140 560,35</b>	<b>5 455 418,89</b>	<b>60 173 112,39</b>	<b>-3 374 610,93</b>	<b>-685 141,46</b>



A fin 2022, l'endettement prévisionnel est estimé à – 685k€. Nous observerions une amélioration de l'endettement global de la collectivité :

## CONCLUSIONS

Depuis sa création, l'Agglomération de la Région de Compiègne s'inscrit dans une gestion dynamique, rigoureuse et volontariste, porteuse de nombreux projets au service de ses administrés et pour le développement harmonieux de son territoire.

Les orientations budgétaires 2022 confirment cette tendance en s'inscrivant dans un nouveau cycle, celui du mandat 2021-2026, pour lequel l'Agglomération Compiénoise renforce ses actions en définissant un Plan pluriannuel d'Investissements ambitieux pour un territoire toujours plus attractif dans lequel chaque commune et chaque administré y trouve son compte.

Dans cette perspective, l'ARC veille tout particulièrement à préserver une bonne santé financière lui permettant de réaliser ses projets. Ainsi les orientations budgétaires 2022 s'inscrivent dans la continuité d'une bonne gestion s'articlant autour des axes suivants :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement pour dégager des marges manœuvres qui permettront de dégager une part importante d'autofinancement.
- Optimiser les recettes de fonctionnement
- Dégager une épargne brute substantielle
- Instaurer un taux de TFB à 1% et relever le taux de CFE avec la majoration spéciale visant à financer les projets d'Investissements et faire face aux éventuels aléas après 2022
- Baisser le taux de TEOM de 9,15% à 8,5%
- Mettre en œuvre un haut niveau d'investissements
- Limiter le recours à l'emprunt
- Poursuivre le développement de l'attractivité du territoire
- Offrir un service public de qualité aux administrés.

Ces orientations seront déclinées en détail dans le projet de budget primitif 2022 qui sera soumis au Conseil Communautaire de mars prochain.

Annexe 2: Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2026

Accusé de réception en préfecture  
060-200067965-20220224-02CA24022022-DE  
Date de télétransmission : 28/02/2022  
Date de dépôt : 28/02/2022

Débat d'orientations budgétaires 2022  
du budget principal et des budgets  
annexes  
(Aménagement, Transports, Déchets,  
Tourisme, RPA, HDP, GDV, Aéroport,  
Champ dolant)



[www.agglo-compiegne.fr](http://www.agglo-compiegne.fr)

Conseil Communautaire du 24/02/2022

Accusé de réception en préfecture  
060-200067965-20220224-02CA24022022-DE  
Date de télétransmission : 28/02/2022  
Date de réception préfecture : 28/02/2022



## SOMMAIRE

- Budget Principal
- Budget Aménagement
- Budget Transport
- Budget déchets
- Budget Tourisme
- Budget RPA
- Budget HDP
- Budget GDV
- Budget Aérodrome
- Budget Champ Dolant
- AUDIT DE LA DETTE (Budget principal et Budgets annexes)



- Un DOB qui s'inscrit à la suite d'un travail de prospective budgétaire sur la base de la définition du PPI du budget principal et du budget aménagement de l'ARC pour la période 2021 – 2026.
- Les principaux enseignements de cette prospective :
  - Un programme d'investissement du budget principal sensiblement plus important que les années antérieures : 14 M€ / an au BP à comparer à un montant moyen compris entre 3 M€ et 6 M€
  - Pour le réaliser, dans l'objectif de maîtriser l'endettement, sans réduire les dispositifs de mutualisation entre l'ARC et les communes, il y a nécessité de disposer de ressources complémentaires.
  - Intérêt également de retrouver une certaine autonomie fiscale, l'ARC ne disposant plus de la capacité de déterminer la taxe d'habitation
  - Se prémunir des éventuels aléas liés aux conséquences financières de la crise sanitaire.



➤ Mise en place d'une TFPB à 1%. Cela se traduit par un coût de l'ordre de 20 €/ ménage ; calcul moyen variant pour chaque ménage selon la valeur locative fiscale de son bien, intégrant la progression des bases de 2022 de 3,4% décidée au niveau national. Dans ce cadre, il convient de souligner que 72% des communautés d'agglomération ont déjà instauré cette taxe.

➤ Majoration de l'ordre de 5% de la CFE

Conséquences :

➤ Mise en œuvre du PPI qui correspond à un programme prévisionnel de :

- 84 M€ en 6 ans pour le budget principal
- 82 M€ en 6 ans pour le budget aménagement

➤ Renforcement de la solidarité intercommunale envers les communes de moins de 2 000 habitants

- Revalorisation des fonds de concours de 30 000 € à 35 000 € pour les des communes de moins de 2 000 habitants (60 000€ de dépenses supplémentaires)
- Revalorisation de la DSC pour les communes de moins de 2 000 habitants (36 000€ de dépenses supplémentaires (+ saint Sauveur 38 880€ - compensation taxes funéraires))
- Installation de 5 caméras de vidéo protection dans chaque commune (hors infrastructure).



## PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

- Parallèlement, réduction du taux de TEOM de 9,15% à 8,50% soit une économie moyenne par ménage de 13€, montant variant selon les bases fiscales locatives de chaque logement, valeur 2022 intégrant l'augmentation de 3,4% des bases décidée au niveau national. (réduction liée aux économies qui ont pu être faites sur les appels d'offres du budget déchets).
- Le principe précédemment validé pour la fixation du taux de la TEOM est que les recettes s'ajustent en fonction de la réalité des dépenses.
- La minoration de la TEOM permettra ainsi de compenser à deux tiers pour les propriétaires le taux de la TFPB et cette réduction va bénéficier pleinement aux locataires de leur logement



## PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Le projet de budget 2022 ainsi présenté respecte les engagements décrits lors du collège des Maires du 31/01/2022:

➤ La maîtrise des dépenses de fonctionnement et l'augmentation du taux de TFPB permettent de dégager un excédent supplémentaire de 1,5M€ au budget principal :

	Impact Budget 2022
➤ Taux de TFPB de 1 %	+ 1,2 M€
➤ Majoration spéciale du taux de CFE (500k€ de recettes supplémentaires)	+0,5 M€
➤ Revalorisation des fonds de concours de 30 000 € à 35 000 € pour les des communes de moins de 2 000 habitants (60 000€ de dépenses supplémentaires)	- 0,06 M€
➤ Revalorisation de la DSC pour les communes de moins de 2 000 habitants	-0,04 M€
➤ Revalorisation de la DSC Saint-Sauveur (compensation taxes funéraires)	-0,04 M€
	<b>+1,56 M€</b>



## PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

## Section Fonctionnement (crédits ouverts)

CHARGES (DEPENSES)					PRODUITS (RECETTES)						
Chap.	Intitulés	2019	2020	2021	2022	Chap.	Intitulés	2019	2020	2021	2022
011	Charges à caractère général	8 936 825	9 467 578	9 694 585	9 812 213	70	Produits des services du domaine	2 458 867	2 898 471	3 070 839	3 100 520
012	Charges de personnel	8 411 361	8 594 777	8 910 613	9 420 903	73	Impôts et taxes	37 835 418	38 016 654	22 117 032	37 938 711
022	Dépenses imprévues	675 174	1 350	15 359	300 000	74	Dotations et participations	9 712 293	9 649 672	24 743 809	11 103 987
65	Charges de gestion courante	4 870 267	5 683 593	5 626 631	5 529 737	75	Autres produits de gestion courante	270 000	280 000	388 399	647 000
66	Charges financières	1 217 378	1 038 634	1 033 286	855 755	76	Produits financiers	-	-	-	-
67	Charges exceptionnelles	2 628 464	3 280 685	1 642 037	1 358 276	77	Produits exceptionnels	52 000	500	-	-
68	Dotations aux provisions	50 000	50 000	50 000	50 000	78	Reprises aux provisions	-	-	-	-
014	Atténuations de produits	22 378 047	21 848 305	21 813 823	21 899 567	013	Atténuations de charges	176 000	30 000	30 000	-
	<b>CHARGES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>49 167 515</b>	<b>49 964 922</b>	<b>48 786 335</b>	<b>49 228 451</b>		<b>PRODUITS REELS DE L'EXERCICE</b>	<b>50 504 577</b>	<b>50 875 297</b>	<b>50 350 078</b>	<b>52 790 218</b>
042	Opérations d'ordre	4 429 969	4 580 509	4 799 572	5 204 511	042	Opérations d'ordre	669 387	673 432	682 557	316 120
	<b>TOTAL DES CHARGES DE L'EXERCICE</b>	<b>53 597 483</b>	<b>54 545 432</b>	<b>53 585 907</b>	<b>54 430 963</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE</b>	<b>51 173 964</b>	<b>51 548 728</b>	<b>51 032 635</b>	<b>53 106 338</b>
002	Résultat antérieur reporté	-	-	-	-	002	Résultat antérieur reporté	7 580 742	9 733 408	10 856 784	8 704 203
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>53 597 483</b>	<b>54 545 432</b>	<b>53 585 907</b>	<b>54 430 963</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>58 754 706</b>	<b>61 280 136</b>	<b>61 889 419</b>	<b>59 810 540</b>
023	Résultat cumulé (excédent)	5 157 223	6 734 705	8 303 512	5 379 578	023	Résultat cumulé (déficit)	-	-	-	-
	<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>58 754 706</b>	<b>61 280 136</b>	<b>61 889 419</b>	<b>59 810 540</b>		<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>58 754 706</b>	<b>61 280 136</b>	<b>61 889 419</b>	<b>59 810 540</b>

**1 – Les recettes de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :****L'excédent en fonctionnement de 2021 reporté (Montant prévisionnel)**

6,70 M€ contre 10,86 M€ en 2021 : l'évolution du résultat entre les deux exercices s'explique essentiellement par le niveau des réalisations en 2021 et la baisse des produits fiscaux liée à la crise sanitaire (CVAE). A noter que les comptes administratifs 2021 s'équilibrent notamment par la consommation d'une partie de l'excédent de fonctionnement, ce qui explique la baisse du poste « résultat de fonctionnement reporté ».

**Les produits de services : 3,1M€.** Il s'agit des refacturations des différentes mutualisations, services partagés, et la refacturation des frais de personnel. A noter, que la mutualisation de la DCSI représente 1,09 M€.

**Les impôts et taxes + Dotation, subventions et participations (voir les deux slides suivantes)**



## PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL -

### 73 - IMPOTS ET TAXES

Libellé	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Ecart	Variations
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	84 711,00	84 711,00	0,00	0,00%
CVAE	8 642 536,00	8 700 000,00	57 464,00	0,66%
FRACTION DE TVA		14 150 000,00	14 150 000,00	
IMPOSIT FORFAIT ENTP RESEAU	456 490,00	463 000,00	6 510,00	1,43%
PRELEVÉ SUR PRODUITS DES JEUX	314 216,57	165 000,00	-149 216,57	-47,49%
TAXE LOCALE SUR PUBLICITE EXTERI	330 000,00	330 000,00	0,00	0,00%
TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	10 067 165,00	11 800 000,00	1 732 835,00	17,21%
TAXE SUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES	600 000,00	600 000,00	0,00	0,00%
TAXE SUR SURFACES COMMERCIALES	1 621 913,00	1 646 000,00	24 087,00	1,49%
<b>Somme :</b>	<b>22 117 031,57</b>	<b>37 938 711,00</b>	<b>15 821 679,43</b>	<b>71,54%</b>

8

Conseil Communautaire du 24/02/2022

En matière de fiscalité, le projet du budget a été élaboré sur la base des hypothèses suivantes :

**Taux de TFPB de 1 % (1,2 M€ de recettes supplémentaires)**

**Majoration spéciale du taux de CFE (500k€ de recettes supplémentaires)**

**Compensation de l'exonération de la taxe d'habitation**

A noter que la fraction de TVA en compensation de la taxe d'habitation a été comptabilisée à tort dans le chapitre 74 (13,41 M€) en 2021 et est réimputée en 2022 dans le chapitre 73 (14,15 M€).

Cette fraction de TVA a été revalorisée de +5,5%.

**Revalorisation de la taxe sur les surfaces commerciales, et de l'imposition forfaitaires des entreprises de réseaux de +1,5%**



## PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL -

### 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Libellé	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Ecart	Variations
AUTRES	76 000,00	0,00	-76 000,00	-100,00%
COMP EXONERATION TAXE D HABITAT	13 410 092,00	0,00	-13 410 092,00	-100,00%
DOT COMPENSATION GROUPEMENT	6 686 508,00	6 552 777,00	-133 731,00	-2,00%
DOT PEREQUAT GROUPEMENTS COMMUNE	1 277 210,00	1 277 210,00	0,00	0,00%
EMPLOIS JEUNES	23 463,00	0,00	-23 463,00	-100,00%
ETAT C COMPENSATION CET	3 017 922,00	3 091 000,00	73 078,00	2,42%
ETAT C COMPENS TAXE FONCIERE	13 705,00	0,00	-13 705,00	-100,00%
SUBV DEPARTEMENT	8 000,00	0,00	-8 000,00	-100,00%
SUBVENTIONS CYBER SECURITE FRANCE RELANCE ANISSI		50 000,00	50 000,00	
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	130 908,50	100 000,00	-30 908,50	-23,61%
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS		33 000,00	33 000,00	
SUBV REGION	100 000,00	0,00	-100 000,00	-100,00%
<b>Somme :</b>	<b>24 743 808,50</b>	<b>11 103 987,00</b>	<b>-13 639 821,50</b>	<b>-55,12%</b>

**Hypothèses dépenses de fonctionnement**

➤ Mise en œuvre du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel (RIFSEEP), qui va venir remplacer la plupart des primes et indemnités existantes, et la revalorisation des catégories C

➤ Dépenses imprévues à hauteur de 300k€

➤ Participation du budget principal aux budgets annexes à hauteur de 1 175k€ contre 1 353k€ en 2021

➤ Pas de participation au budget Aménagement prévue initialement au PPI pour 1 M€

Budget	Crédits ouverts 2020	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Ecart 2022/2021
AERODROME	65 400,00	26 150,00	0,00	-26 150,00
TOURISME	480 431,82	409 799,97	335 490,67	-74 309,30
HDP	244 544,00	241 847,00	199 860,00	-41 987,00
RPA	0,00	0,00	0,00	0,00
GDV	709 340,00	675 090,00	639 775,00	-35 315,00
Aménagement	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00
Déchets	537 819,54	0,00	0,00	0,00
	<b>3 237 535,36</b>	<b>1 352 886,97</b>	<b>1 175 125,67</b>	<b>-177 761,30</b>

**2 – Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :**

Une augmentation globale de +845K€ des dépenses de fonctionnement (hors virement à la section d'investissement) par rapport au budget 2021 qui s'explique essentiellement par :

**Les charges à caractère général : +117,63k€**

**Les charges de personnel : + 510,29k€.** La variation est liée à :

- Les flux de personnel, recrutements pour les services mutualisés : chargé de mission auprès des communes, Technicien SIG, Agent événementiel
- les mesures réglementaires, dont la revalorisation des agents de catégories C, et l'impact de la crise sanitaire
- La mise en œuvre du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel (RIFSEEP)
- Le coût du personnel du Centre de vaccination

**Les atténuations de produits : +85,74k€**

Ce chapitre intègre les hypothèses suivantes :

- **Les attributions de compensation (AC)** pour un montant de 16,74 M€
- **La dotation de solidarité communautaire** : A ce stade une enveloppe de 1,54 M€ est prévue au projet de budget. Elle tient compte d'une augmentation de 3 000€ pour les communes de moins de 2 000 habitants, tel que décidé lors du collège des maires du 31/01/2022. Elle tient compte également du montant 38 880 € pour la compensation des taxes funéraires de Saint-Sauveur.
- **Le prélèvement du FPIC** pris en charge dans sa totalité par l'ARC pour 2 M€
- Et enfin **le reversement sur FNGIR** pour 1,54 M€ (montant prévisionnel) équivalent à celui de 2021

**Dépenses imprévues : +284,64 k€ par rapport au crédit ouvert 2021, mais 300k€ de moins qu'au Budget primitif 2021**

**Les charges financières : -177,53k€.** Il s'agit des intérêts sur les emprunts en cours. La baisse est liée au désendettement

**Les charges exceptionnelles : -283,76k€**  
Réduction des participations aux budgets annexes

**Le virement à la section d'investissement pour 5,38 M€ en 2022.**



PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL  
Section Investissement (crédits ouverts)

ACTIF (DEPENSES)					PASSIF (RECETTES)						
Chap.	Intitulés	2019	2020	2021	2022	Chap.	Intitulés	2019	2020	2021	2022
021	Résultat cumulé (déficit)	-	-	-	-	021	Résultat cumulé (excédent)	5 157 223	6 734 705	8 303 512	5 379 578
10222	FACTVA	-	-	-	-	10222	FACTVA	300 000	200 000	900 000	1 200 000
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-	-	-	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 320 748	1 110 194	1 268 721	5 696 747
13	Subventions d'investissement	129 320	-	-	-	13	Subventions d'investissement	1 475 968	3 169 489	5 379 489	4 205 237
16	Emprunts et dettes assimilées	3 410 500	2 483 116	2 716 000	2 863 512	16	Emprunts et dettes assimilées	2 385 376	3 884 960	849 572	1 969 902
20	Immobilisations incorporelles	1 681 700	1 740 701	1 532 818	1 966 915	20	Immobilisations incorporelles	297 278	-	-	-
204	Subventions d'équipement versées	2 523 757	5 375 535	3 343 368	2 018 899	204	Subventions d'équipement versées	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	3 283 028	5 365 206	6 298 728	4 474 049	21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	2 361 474	4 995 840	7 714 925	8 004 938	23	Immobilisations en cours	-	2 148 000	1 600 000	3 706
26	Participations et créances rattachées	-	83 333	43 750	-	26	Participations et créances rattachées	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-	27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
45	Travaux effectués pour le compte de tiers	25 500	14 400	-	15 000	45	Travaux effectués pour le compte de tiers	90 854	14 400	-	15 000
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-	024	Produits de cession d'immobilisations	52 000	500	500 000	1 681 500
	<b>DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>13 415 281</b>	<b>20 058 132</b>	<b>21 649 583</b>	<b>19 343 313</b>		<b>RECETTES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>12 975 447</b>	<b>17 261 248</b>	<b>18 801 293</b>	<b>20 151 469</b>
040	Quote part des subventions	669 387	673 432	682 557	316 120	040	Opérations d'ordre	4 429 969	4 580 509	4 799 572	5 204 511
041	Opérations patrimoniales	-	-	2 541 166	-	041	Opérations patrimoniales	-	-	2 541 166	-
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>14 084 667</b>	<b>20 731 563</b>	<b>24 873 311</b>	<b>19 659 433</b>		<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>17 405 415</b>	<b>21 841 757</b>	<b>26 142 031</b>	<b>25 356 181</b>
001	Résultat antérieur reporté	2 094 332	1 461 839	3 235 161	5 972 411	001	Résultat antérieur reporté	-	-	-	-
	<b>Dépenses reportées de N-1</b>	<b>1 339 366</b>	<b>1 984 281</b>	<b>2 211 769</b>	<b>2 357 313</b>		<b>Recettes reportées de N-1</b>	<b>112 950</b>	<b>2 335 927</b>	<b>4 178 209</b>	<b>2 632 976</b>
2068	Variation des réserves	-	-	-	-	2068	Variation des réserves	-	-	-	-
	<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>17 518 365</b>	<b>24 177 684</b>	<b>30 320 240</b>	<b>27 989 156</b>		<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>17 518 365</b>	<b>24 177 684</b>	<b>30 320 240</b>	<b>27 989 157</b>

**Les recettes d'investissement correspondent à :**

- 5,38 M€ de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement
- 1,68 M€ de produits de cession
- 5,2 M€ d'opération d'ordre contre 4,8 M€ en 2021 (amortissements)
- 5,70 M€ d'excédent de fonctionnement capitalisé en investissement (autofinancement)
- 1,2 M€ de FACTVA
- 4,2 M€ de subventions estimées
- Et 1,97 M€ d'emprunt prévisionnel, soit 893k€ de désendettement et un niveau de dette prévisionnel en fin d'exercice 2022 presque équivalent à celui à fin 2020

**Ces recettes permettront de financer notamment les dépenses d'investissement suivantes :**

- 5,97 M€ de déficit d'investissement prévisionnel reporté de l'exercice 20201
- 2,86 M€ de remboursement de la dette
- 2,52 M€ de subventions d'équipement versées. A noter que le collège des Maires du 31/01/2022 a décidé de verser une somme de 35 000€ de fonds de concours pour chaque commune de moins de 2 000 habitants contre 30 000€ en 2021.
- 16,31 M€ d'opération d'investissement contre 17 M€ en 2021



PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2022  
DU BUDGET PRINCIPAL

Détail des opérations d'investissement

Opérations	Restes à réaliser 2021 (a)	Nouvelles Propositions 2022 (b)	Propositions consolidées 2022 (a+b)
EMM MAISON DES PROJETS	20 609,16	148 448,00	169 057,16
PAVILLON ENTREE EEM	2 943,99	94 400,00	97 343,99
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	1 008,00	10 076,00	11 084,00
PLAN VELO	1 124 161,86	2 333 300,00	3 457 461,86
BMX INTERNATIONAL	12 846,20	3 123 095,00	3 135 941,20
PARKING	0,00	192 000,00	192 000,00
ECOLES	35 486,69	1 521 322,00	1 556 808,69
EVENEMENTIEL	0,00	61 938,00	61 938,00
PONT DE L ILE DE JANVILLE	3 600,00	0,00	3 600,00
ANRU 2	0,00	158 785,00	158 785,00
SERVICES GENERAUX	268 552,55	1 459 975,61	1 728 528,16
SERVICE INCENDIE	0,00	4 600,00	4 600,00
TRAVAUX POUR FIBRE OPTIQUE	174 730,28	102 900,00	277 630,28
EQUIPEMENTS SPORTIFS GYMNASES	81 462,45	209 045,00	290 507,45
LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	9 014,03	31 176,80	40 190,83
ECOLE DE LA PRAIRIE	0,00	42 000,00	42 000,00
TREMIER PRAIRIE	0,00	386 400,00	386 400,00
VIDEOPROTECTION	29 693,04	290 000,00	319 693,04
VOIE VERTE CLAIROIX BIENVILLE	96,00	0,00	96,00
TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE	0,00	70 000,00	70 000,00
TRAVAUX DANS LES ZAE	20 869,20	490 000,00	510 869,20
REQUALIF ZONE JAUX VENETTE	0,00	3 705,60	3 705,60
6EME RHC PLATEAU MARGNY	6 430,80	240 000,00	246 430,80
GRANDES ECURIES DU ROY	11 835,00	120 000,00	131 835,00
EAUX PLUVIALES	55 730,40	793 584,00	849 314,40
RESERVES FONCIERES	0,00	2 160 000,00	2 160 000,00
BASSIN CARRIERE DE CHOISY	0,00	60 000,00	60 000,00
BATIMENT ARCHIVES	1 020,00	39 600,00	40 620,00
HALLE DE SPORT DE LACROIX SAU	0,00	281 550,00	281 550,00
TRAVAUX PROCEDURES PERILS	0,00	18 000,00	18 000,00
<b>Total</b>	<b>1 860 089,65</b>	<b>14 445 901,01</b>	<b>16 305 990,66</b>

12

Conseil Communautaire du 24/02/2022

A noter que la ligne pour les services généraux comporte notamment pour la DCSI 625 K€ (acquisition de câblages, progiciels et de matériels informatiques), des études diverses pour 350 k€ (passerelle, friches, Matra, etc.), le schéma de gestion des eaux pluviales pour 113,28k€ et bio-légumes pour 100k€).

Accusé de réception en préfecture  
060-200067965-20220224-02CA24022022-DE  
Date de télétransmission : 28/02/2022  
Date de réception préfecture : 28/02/2022



### Hypothèses

Malgré les contraintes budgétaires, le projet du budget aménagement pour l'année 2022 traduit l'engagement de l'agglomération de la région de Compiègne à:

- Poursuivre le développement équilibré de notre territoire;
- Concrétiser des opérations à forte valeur ajoutée en matière d'emploi et de logement;
- Et limiter le recours à la dette.

Le budget aménagement est caractérisé par son mode de gestion comptable. Les investissements réalisés, n'ayant pas vocation à demeurer dans le patrimoine de la collectivité, sont comptabilisés en section de fonctionnement associés à une gestion de stocks.

Le projet du budget 2022 s'équilibre comme suit :



## PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2022 DU BUDGET AMENAGEMENT

	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
Total Opérations d'aménagement	11 315 001,10	12 866 087,74	13,71%
Remboursement de la dette	2 190 000,00	1 450 000,00	-33,79%
<b>Total Dépenses</b>	<b>13 505 001,10</b>	<b>14 316 087,74</b>	<b>6,01%</b>
<b>Excédent reporté</b>	<b>1 239 601,31</b>	<b>1 033 089,85</b>	-16,66%
Total des Recettes (Ventes+Subventions+Remboursement)	11 221 038,00	11 454 999,00	2,09%
Participation du budget principal	0,00	0,00	
Emprunt	1 044 361,79	1 827 998,89	75,04%
<b>Total Recettes</b>	<b>13 505 001,10</b>	<b>14 316 087,74</b>	<b>6,01%</b>

Il n'est pas prévu de participation du budget principal, mais un emprunt de 1,8 M€ à comparer au 1,4 M€ de remboursement du capital soit un endettement de 400k€.



## PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2022 DU BUDGET AMENAGEMENT

### Détail des ventes et des subventions par zone

Zones	Ventes	Subventions	Remboursements	Total
Parc Scientifique	524 428,00			524 428,00
Zone du Camp du Roy	1 320 000,00			1 320 000,00
Pole de développement des hauts de Margny	2 722 500,00			2 722 500,00
ZA de Clairoux	36 106,00			36 106,00
ZA du Bois de Plaisance	1 197 000,00			1 197 000,00
ZH La Prairie 2	921 590,00	528 168,00		1 449 758,00
ZH Les Jardins	872 320,00	277 926,00		1 150 246,00
ZH Quartier de la gare		223 900,00		223 900,00
ZH Le Maubon Choisy	263 095,00			263 095,00
ZAC des 2 rives	15 000,00	116 632,00		131 632,00
ZH 25ème RGACamps des Sablons	1 169 470,00			1 169 470,00
ZH Ecole d'Etat Major	20 000,00			20 000,00
AIRU		1 246 864,00		1 246 864,00
<b>TOTAL</b>	<b>9 061 509,00</b>	<b>2 393 490,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 454 999,00</b>

#### Les recettes correspondent à :

- 9,06 M€ de ventes prévisionnelles et 2,39 M€ de subventions
- Il n'est pas prévu de participation du budget principal (qui se trouverait dans les produits exceptionnels), mais un emprunt de 1,83 M€ à comparer au 1,45 M€ de remboursement du capital soit un endettement de 378k€.



## PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2022 DU BUDGET AMENAGEMENT

### Détail des dépenses par zone

Zones	Acquisitions	Etudes	Travaux	Total
Zone Industrielle Le Moux	10 000,00	10 000,00	20 000,00	40 000,00
Parc Scientifique	20 000,00	10 000,00	160 000,00	210 000,00
Parc Tertiaire				0,00
Zone du Camp du Roy				0,00
ZA Lacroix Saint Ouen				0,00
L'Écluse			50 000,00	50 000,00
Pole de développement des hauts de Magny	10 000,00	40 500,00	1 450 000,00	1 500 500,00
ZA de Clairoix	10 000,00	60 000,00	15 000,00	85 000,00
ZA St Sauveur				0,00
ZA du Bois de Résistance	40 000,00	10 000,00	500 000,00	550 000,00
Parc technologique de Oise				0,00
ZH Noyon				0,00
ZH La Prairie				0,00
ZH La Prairie 2	0,00	78 000,00	1 603 000,00	1 681 000,00
ZH La Prairie 2 - la croûte	585 000,00	16 414,00	397 000,00	978 414,00
ZH La Pauplène				0,00
ZH Les Jardins	20 000,00	10 000,00	560 000,00	590 000,00
ZH Quartier de la gare		433 000,00	100 000,00	530 000,00
ZH Le Moulin Choisy	570 000,00	55 000,00	600 000,00	1 225 000,00
ZH Centre bourg St Sauveur			28 191,00	28 191,00
ZAC des 2 rives		15 000,00		15 000,00
ZH 25ème RGA Camp des Sablons	20 000,00	65 000,00	1 500 000,00	1 585 000,00
ZH Ecole d'Est Major	10 000,00	13 000,00	1 000 000,00	1 023 000,00
Eco quartier Joux	100 000,00	90 000,00		190 000,00
ZH Les Dulasanmba (Maronniers)	10 000,00			10 000,00
ZH Moulin Basot Clairoix				0,00
Zone Parc d'Aguisy		100 000,00		100 000,00
NRU	200 000,00	432 000,00	750 000,00	1 382 000,00
La grande coulure	600 000,00	150 000,00		750 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 185 000,00</b>	<b>1 587 914,00</b>	<b>8 753 151,00</b>	<b>12 526 105,00</b>

16

Conseil Communautaire du 24/02/2022

Les dépenses de 12, 87 M€ correspondent à :

- 12,53 M€ de dépenses d'aménagement (charges à caractère général) prévues en 2022 (voir slide ci-dessus)
- 339,98k€ de charges financières



**Commentaires :**

- Il n'est pas prévu de participation du budget principal, mais un emprunt de 1,83 M€ à comparer au 1,45 M€ de remboursement du capital soit un endettement de 379k€.
- A noter que le niveau de la dette sera ajusté après l'intégration du résultat de clôture de l'exercice 2021 (En cours d'évaluation).



## PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2022 DU BUDGET TRANSPORT

### ➤ Bilan 2021

- Développement du réseau urbain et périurbain
- Verdissement du réseau
- Amélioration du service de location de vélos - VéloTic.

### ➤ Objectifs 2022

- Veiller au maintien et à l'amélioration de la qualité de service (garantir le respect des contrats d'exploitation, renouvellement des équipements aux points d'arrêts, ...);
- Poursuivre la démarche de verdissement des véhicules du réseau TIC par l'acquisition de nouveaux bus au GNV
- Garantir le bon fonctionnement des services VéloTIC et s'assurer de l'adéquation de l'offre aux besoins à moyen terme sur un service plébiscité.



## PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2022 DU BUDGET TRANSPORT

## Section Fonctionnement (crédits ouverts)

CHARGES (DÉPENSES)					PRODUITS (RECETTES)						
Chap.	Intitulés	2019	2020	2021	2022	Chap.	Intitulés	2019	2020	2021	2022
011	Charges à caractère général	7 724 835	7 592 330	7 820 000	7 860 540	70	Produits des services du domaine	50 000	65 000	30 000	35 000
012	Charges de personnel	379 900	411 490	432 509	451 600	73	Impôts et taxes	5 824 781	6 175 000	6 000 000	6 500 000
022	Dépenses imprévues	500 000	-	-	100 000	74	Dotations et participations	1 797 809	1 806 809	2 007 280	2 243 450
65	Charges de gestion courante	100	10	10	10	75	Autres produits de gestion courante	-	25 000	20 000	20 000
66	Charges financières	32 590	28 140	22 140	17 140	76	Produits financiers	-	-	-	-
67	Charges exceptionnelles	2 271 236	2 689 036	1 951 975	3 913 812	77	Produits exceptionnels	3 480 861	300	300	1 300
68	Dotations aux provisions	-	-	-	-	78	Reprises aux provisions	-	-	-	-
014	Atténuations de produits	5 000	5 000	5 000	-	013	Atténuations de charges	-	-	-	-
	<b>CHARGES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>10 913 661</b>	<b>10 728 006</b>	<b>10 231 634</b>	<b>12 343 102</b>		<b>PRODUITS REELS DE L'EXERCICE</b>	<b>11 153 451</b>	<b>8 072 109</b>	<b>8 057 580</b>	<b>8 799 750</b>
042	Opérations d'ordre	330 000	320 000	319 500	320 000	042	Opérations d'ordre	90 210	90 210	90 220	90 200
	<b>TOTAL DES CHARGES DE L'EXERCICE</b>	<b>11 243 661</b>	<b>11 048 006</b>	<b>10 551 134</b>	<b>12 663 102</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE</b>	<b>11 243 661</b>	<b>8 162 319</b>	<b>8 147 800</b>	<b>8 889 950</b>
002	Résultat antérieur reporté	-	-	-	-	002	Résultat antérieur reporté	-	2 883 687	2 883 334	3 773 152
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>11 243 661</b>	<b>11 048 006</b>	<b>10 551 134</b>	<b>12 663 102</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>11 243 661</b>	<b>11 046 006</b>	<b>11 031 134</b>	<b>12 663 102</b>
023	Résultat cumulé (excédent)	-	-	480 000	-	023	Résultat cumulé (déficit)	-	-	-	-
	<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>11 243 661</b>	<b>11 048 006</b>	<b>11 031 134</b>	<b>12 663 102</b>		<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>11 243 661</b>	<b>11 046 006</b>	<b>11 031 134</b>	<b>12 663 102</b>

**Les recettes de fonctionnement concernent :**

- 3,77 M€ d'excédent prévisionnel de fonctionnement reporté de 2021 (montant à ajuster après la clôture de l'exercice 2021)
- 6,5 M€ de versement transport (VT). Le projet du budget est construit sur la base d'un niveau de VT identique à 2021 où le niveau de VT 2019 a été retrouvé, après une baisse de 500 k€ en 2020.
- 2,24 M€ de subventions qui se décomposent de la manière suivante :
  - 1,65 M€ de contribution au fonctionnement des transports scolaires versés par le conseil régional,
  - 590 k€ de subventions du SMTCO

**Les dépenses de fonctionnement concernent principalement :**

- 7,86M€ de charges à caractère général, soit une augmentation par rapport à 2021 de 40,54k€ (+0,52%). Ce poste est constitué à plus de 98% par les contrats de prestations de services qui s'élèvent à 7,76M€.
- 452k€ de charges de personnel, soit 19k€ de plus qu'en 2021. Augmentation principalement liée au remplacement début 2022 d'un agent parti en 2021.
- 100k€ de dépenses imprévues. Il n'y en avait pas en 2021. Cette enveloppe pourra éventuellement nous servir si les augmentations de l'énergie

s'avéraient être plus importantes que nos anticipations.

- 320k€ d'amortissements, soit +0,16% (500€) de plus qu'en 2021
- 17,14k€ de charges financières, en diminution de 22,58% (5k€)
- 3,91M€ de charges exceptionnelles : réserves en prévision du financement du pôle d'échange multimodal.



## PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2022 DU BUDGET TRANSPORT

### Section Investissement (crédits ouverts)

ACTIF (DEPENSES)					PASSIF (RECETTES)						
Chap.	Intitulés	2019	2020	2021	2022	Chap.	Intitulés	2019	2020	2021	2022
021	Résultat cumulé (déficit)	-	-	-	-	021	Résultat cumulé (excédent)	-	-	480 000	-
10222	FCVA	866 969	-	-	-	10222	FCVA	-	-	30 400	5 000
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-	-	-	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-	-	704 000
13	Subventions d'investissement	1 723	-	-	-	13	Subventions d'investissement	-	-	405 400	387 000
16	Emprunts et dettes assimilées	177 100	177 100	264 550	352 000	16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-
20	Immobilisations incorporelles	17 500	65 000	20 780	19 560	20	Immobilisations incorporelles	11 699	-	-	-
204	Subventions d'équipement versées	-	-	-	-	204	Subventions d'équipement versées	924 863	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	115 456	106 035	1 503 013	801 935	21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
21	Immobilisations en cours	-	-	-	-	21	Immobilisations en cours	-	-	-	-
26	Participations et créances rattachées	-	-	-	-	26	Participations et créances rattachées	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financées	-	-	-	-	27	Autres immobilisations financées	-	-	-	-
45	Travaux effectués pour le compte de tiers	-	-	-	-	45	Travaux effectués pour le compte de tiers	-	-	-	-
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-	024	Produits de cessions d'immobilisations	-	-	-	-
	<b>DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 178 747</b>	<b>348 135</b>	<b>1 788 344</b>	<b>1 173 495</b>		<b>RECETTES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>936 562</b>	<b>-</b>	<b>915 800</b>	<b>1 096 000</b>
040	Quote-part des subventions	90 210	90 210	90 220	90 200	040	Opérations d'ordre	330 000	320 000	319 500	320 000
041	Opérations patrimoniales	-	-	-	-	041	Opérations patrimoniales	-	-	-	-
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 268 957</b>	<b>438 345</b>	<b>1 878 563</b>	<b>1 263 695</b>		<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 266 562</b>	<b>320 000</b>	<b>1 235 300</b>	<b>1 416 000</b>
001	Résultat antérieur reporté	-	-	-	-	001	Résultat antérieur reporté	28 404	118 345	655 438	577 384
	Dépenses reportées de N-1	26 008	-	12 174	1 135 089		Recettes reportées de N-1	-	-	-	405 400
1068	Variation des réserves	-	-	-	-	1068	Variation des réserves	-	-	-	-
	<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>1 294 966</b>	<b>438 345</b>	<b>1 890 738</b>	<b>2 398 784</b>		<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>1 294 966</b>	<b>438 345</b>	<b>1 890 738</b>	<b>2 398 784</b>

A noter : les dépenses reportées de 2021 pour 1 135k€ correspondent à 2 bus GNV pour 684k€ et un autobus articulé pour 451k€

20 Conseil Communautaire du 24/02/2022

### Les recettes d'investissement concernent notamment :

- le solde d'exécution prévisionnel reporté de 2021 : 577,38k€ (montant à ajuster après la clôture de l'exercice 2021)
- les dotations aux amortissements : 320 k€
- 704k€ d'excédent de fonctionnement capitalisé
- les subventions : 792,4k€ (387k€ + 405,4k€ de restes à réaliser) pour l'achat de bus contre 165,4k€ en 2021

### Ces recettes permettront de financer les principales dépenses d'investissement suivantes :

- les opérations d'ordre (amortissement des subventions) : 90,2k€
- Le remboursement en capital des emprunts en cours : 177,1 k€
- Le remboursement en capital de l'avance VT : 174,9k€.
- Les investissements à hauteur de 1,94M€ (dont 1,135 M€ de report) et qui se décomposent de la manière suivante :
  - 720k€ pour 2 bus GNV
  - 30k€ pour 20 vélos électriques
  - 683,69k€ pour 2 bus GNV (Reste à Réaliser de 2021)
  - 451,40k€ pour un bus articulé (Reste à Réaliser de 2021)



### Hypothèses

- Le résultat de fonctionnement reporté de 2021, estimé à ce jour, s'élève à 1,02M€. Il s'est constitué à partir de la TEOM et de dépenses 2021 inférieures aux anticipations prudentes :
  - La TEOM a permis de collecter 300K€ de plus qu'au Budget Primitif 2021,
  - Le nouveau marché SEPUR s'est avéré à notre avantage de - 400K€ par rapport aux estimations avant appel d'offres,
  - Résultats positifs sur différents appels d'offre dont notamment ceux réalisés par le SMDO,
  - Décalage dans le recrutement qui a permis une économie de 70K€
  
- D'autre part, en 2022, les bases vont être revalorisées de 3,4%. Aussi, en l'état actuel le niveau de recette passera à 10 487 547€, soit une augmentation de 458 374€, sans compter la mise en place de la redevance spéciale (100K€ estimés pour 2022).
  
- Compte tenu du niveau des dépenses envisagées, l'excédent dégagé serait de 756 K€ et il y aurait un déséquilibre de 1 404K€ (recettes supérieures aux dépenses).



## PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2022 DU BUDGET DECHETS

➤ Au regard de cette situation, le levier du taux de TEOM pourrait permettre de réduire ce déséquilibre :

	Situation actuelle (TEOM = 9,15%)	Simulation TEOM = 8,75%	Simulation TEOM = 8,5%
Recette fiscale (TEOM)	10 487 547€	10 029 075€	9 742 530€
Résultat de l'exercice (hors excédent)	756 371€	297 889€	11 354€
Déséquilibre (recettes>dépenses)	1 404 672€	946 200€	659 655€
Cotisation moyenne TEOM en 2022 (179€ en 2021)	185€	177€	172€
Impact sur la cotisation moyenne TEOM	+6,10€	-8,10€	-13,10€

➤ Le taux de 8,5% a été retenu lors de la commission C2S du 10/02/2022.

**Le projet du budget 2022 s'équilibre donc comme suit :**



## PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2022 DU BUDGET DECHETS

## Section Fonctionnement (crédits ouverts)

CHARGES (DEPENSES)					PRODUITS (RECETTES)						
Chap.	Intitulés	2019	2020	2021	2022	Chap.	Intitulés	2019	2020	2021	2022
011	Charges à caractère général	8 438 108	8 478 233	9 557 942	9 232 561	70	Produits des services du domaine	1 011 000	1 040 000	-	100 000
012	Charges de personnel	172 604	200 000	245 000	285 000	73	Impôts et taxes	6 544 996	6 680 000	10 029 173	9 742 530
022	Dépenses imprévues	-	-	-	548 081	74	Dotations et participations	27 000	115 661	115 661	44 236
65	Charges de gestion courante	302 935	281 249	140 146	106 540	75	Autres produits de gestion courante	-	-	-	-
66	Charges financières	3 858	2 481	1 429	789	76	Produits financiers	-	-	-	-
67	Charges exceptionnelles	28 400	27 000	21 000	20 000	77	Produits exceptionnels	2 000	545 520	1 500	-
68	Dotations aux provisions	-	-	133 354	112 393	78	Reprises aux provisions	-	-	61 892	-
014	Atténuations de produits	-	-	-	-	013	Atténuations de charges	-	-	-	-
	<b>CHARGES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>8 945 904</b>	<b>8 988 962</b>	<b>10 098 871</b>	<b>10 305 364</b>		<b>PRODUITS REELS DE L'EXERCICE</b>	<b>7 584 996</b>	<b>8 381 181</b>	<b>10 208 225</b>	<b>9 886 765</b>
042	Opérations d'ordre	153 050	157 238	109 355	118 129	042	Opérations d'ordre	-	-	-	-
	<b>TOTAL DES CHARGES DE L'EXERCICE</b>	<b>9 098 954</b>	<b>9 146 200</b>	<b>10 208 225</b>	<b>10 423 493</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE</b>	<b>7 584 996</b>	<b>8 381 181</b>	<b>10 208 225</b>	<b>9 886 765</b>
002	Résultat antérieur reporté	-	-	-	-	002	Résultat antérieur reporté	1 513 958	765 019	-	1 018 724
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>9 098 954</b>	<b>9 146 200</b>	<b>10 208 225</b>	<b>10 423 493</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>9 098 954</b>	<b>9 146 200</b>	<b>10 208 225</b>	<b>10 905 489</b>
023	Résultat cumulé (excédent)	-	-	-	481 997	023	Résultat cumulé (déficit)	-	-	-	-
	<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>9 098 954</b>	<b>9 146 200</b>	<b>10 208 225</b>	<b>10 905 490</b>		<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>9 098 954</b>	<b>9 146 200</b>	<b>10 208 225</b>	<b>10 905 489</b>

23

Conseil Communautaire du 24/02/2022

Le résultat de fonctionnement reporté (1,02 M€), la TEOM estimée à 9,74 M€, la redevance spéciale estimée à 100k€ et les amortissements des subventions (44k€) permettront notamment de financer les dépenses de fonctionnement suivantes :

- 9,23M€ de charges à caractère général, soit une diminution de 4,65% par rapport au Budget Primitif 2021 liée à la maîtrise des contrats de prestations de services. Voir slide suivante pour l'évolution de ce poste par rapport au réalisé prévisionnel 2021 :
- 285k€ de charges de personnel contre 245k€ en 2021, soit +40k€. Il s'agit du remplacement d'un agent prévu en 2021 qui n'aura lieu qu'en 2022
- 548k€ de dépenses imprévues
- 118K€ d'amortissements contre 109k€ en 2021, soit +8,02%



## PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2022 DU BUDGET DECHETS

### Détail des contrats de prestations

Nature (Lib long) M52	BP 2021 (a)	Réalisé 2021 (b)	Variations Réale é 2021 - BP 2021 (b)-(a)	Propositions 2022 (c)	Variations Propositions 2022 - BP 2021 (c)-(a)	Variation Propo 2022 - BP 2021 (en %)	Variations Propositions 2022 - Réalisé 2021 (c)-(b)
COLLECTE VEOUA-NCI-SEPUR	3 850 000,00	3 542 464,80	-307 535,20	3 540 000,00	-310 000,00	-8,05%	-2 464,80
ACCES DECHETERRERIE (SMDO)	2 282 919,00	2 299 584,95	6 675,95	2 559 000,00	266 081,00	11,60%	259 405,05
TRAITEMENT OM PART VARIABLE (SMDO)	2 279 796,00	2 331 036,84	51 240,84	1 936 000,00	-343 796,00	-15,08%	-395 036,84
SMDO TRAITEMENT DECHETS VERTS	112 067,00	112 829,65	762,65	129 300,00	17 233,00	15,38%	16 470,35
VERRE ARC	123 720,00	107 256,78	-16 463,22	120 000,00	-3 720,00	-3,01%	12 743,22
SMDO TRAITEMENT OE ARC	65 317,00	95 897,55	30 580,55	97 300,00	11 993,00	14,05%	11 402,45
DISTRIBUTION SACS AUX PAP COMPIEGNE	75 000,00	61 478,84	-13 521,16	74 000,00	-1 000,00	-1,33%	12 521,16
RECYCLERIE	17 200,00	17 200,00	0,00	19 500,00	2 300,00	13,37%	2 300,00
RETRAIT CONTENEUR VERRE SEMI		2 586,24	2 586,24	16 500,00	16 500,00		13 913,76
ENTERRE MOLOK		1 476,00	-24,00	1 900,00	400,00	26,67%	424,00
ENTRETIEN ESPACES VERTS	1 500,00	1 476,00	-24,00	1 900,00	400,00	26,67%	424,00
CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES (solde 2020)		-39 953,18	-39 953,18		0,00		39 953,18
<b>Sous-total 611</b>	<b>8 837 519,00</b>	<b>8 521 868,47</b>	<b>-315 650,53</b>	<b>8 493 500,00</b>	<b>-344 019,00</b>	<b>-3,89%</b>	<b>-28 368,47</b>



PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2022 DU BUDGET DECHETS

Section Investissement (crédits ouverts)

ACTIF (DEPENSES)					PASSIF (RECETTES)						
Chap.	Intitulés	2019	2020	2021	2022	Chap.	Intitulés	2019	2020	2021	2022
021	Résultat cumulé (déficit)	-	-	-	-	021	Résultat cumulé (excédent)	-	-	-	481 997
10222	FCTVA	-	-	-	-	10222	FCTVA	61 046	65 754	150 000	150 208
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-	-	-	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-	-	-
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-	13	Subventions d'investissement	-	-	350 000	432 020
16	Emprunts et dettes assimilées	46 426	47 788	20 714	18 880	16	Emprunts et dettes assimilées	-	94 735	321 899	-
20	Immobilisations incorporelles	1 000	32 150	70 936	34 488	20	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
204	Subventions d'équipement versées	68 000	240 000	199 800	95 800	204	Subventions d'équipement versées	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	423 387	342 720	967 400	1 238 498	21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-	23	Immobilisations en cours	-	-	-	-
26	Participations et créances rattachées	-	-	-	-	26	Participations et créances rattachées	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-	27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
45	Travaux effectués pour le compte de tiers	-	-	-	-	45	Travaux effectués pour le compte de tiers	-	-	-	-
020	Dépenses imprévues	-	-	-	111 574	024	Produits cessions d'immobilisations	-	6 200	-	-
	<b>DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>538 813</b>	<b>662 658</b>	<b>1 258 850</b>	<b>1 499 240</b>		<b>RECETTES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>61 046</b>	<b>154 289</b>	<b>821 899</b>	<b>1 064 225</b>
040	Quote-part des subventions	-	-	-	-	040	Opérations d'ordre	153 050	157 238	109 355	118 129
041	Opérations patrimoniales	-	-	-	-	041	Opérations patrimoniales	-	-	-	-
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>538 813</b>	<b>662 658</b>	<b>1 258 850</b>	<b>1 499 240</b>		<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>214 096</b>	<b>311 527</b>	<b>931 253</b>	<b>1 182 354</b>
001	Résultat antérieur reporté	-	-	-	-	001	Résultat antérieur reporté	322 014	376 061	360 526	336 395
	Dépenses reportées de N-1	2 005	24 930	32 929	19 509		Recettes reportées de N-1	4 708	-	-	-
1068	Variation des réserves	-	-	-	-	1068	Variation des réserves	-	-	-	-
	<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>540 818</b>	<b>687 588</b>	<b>1 291 779</b>	<b>1 518 749</b>		<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>540 818</b>	<b>687 588</b>	<b>1 291 779</b>	<b>1 518 749</b>

**Les recettes d'investissement concernent:**

- 336,39k€ d'excédent prévisionnel reporté de 2021
- 482k€ de virement de la section fonctionnement
- 118,12k€ d'amortissements
- 150k€ de FCTVA
- 432k€ de subvention pour l'extension de la recyclerie

**Ces recettes permettront de financer les dépenses d'investissement suivantes :**

- 111,57k€ de dépenses imprévues,
- Le remboursement de la dette pour 18,88k€
- 95,8k€ de participation bailleurs
- 51,74k€ de frais d'études et d'insertion
- 1,24 M€ d'immobilisations corporelles qui se décomposent notamment comme suit

- 675,95k€ de travaux pour l'extension de la recyclerie
- 138k€ de conteneurs à verre aériens pour tout le territoire



**Section Fonctionnement (crédits ouverts)**

CHARGES (DEPENSES)					PRODUITS (RECETTES)						
Chap.	Intitulés	2019	2020	2021	2022	Chap.	Intitulés	2019	2020	2021	2022
011	Charges à caractère général	254 021	393 643	280 182	391 827	70	Produits des services du domaine	-	-	-	-
012	Charges de personnel	259 100	330 000	330 000	309 320	73	Impôts et taxes	210 000	110 000	150 000	170 000
022	Dépenses imprévues	-	-	-	-	74	Dotations et participations	16 000	182 135	123 854	272 671
65	Charges de gestion courante	104 000	80 000	90 001	90 500	75	Autres produits de gestion courante	49 000	57 000	46 000	46 526
66	Charges financières	-	-	-	-	76	Produits financiers	-	-	-	-
67	Charges exceptionnelles	910	910	1 000	1 000	77	Produits exceptionnels	372 514	480 432	409 800	335 491
68	Dotations aux provisions	-	-	1 293	-	78	Reprises aux provisions	-	-	-	-
014	Atténuations de produits	-	-	-	-	013	Atténuations de charges	-	-	-	-
<b>CHARGES REELLES DE L'EXERCICE</b>		<b>618 031</b>	<b>804 553</b>	<b>702 475</b>	<b>792 648</b>	<b>PRODUITS REELS DE L'EXERCICE</b>		<b>647 514</b>	<b>829 567</b>	<b>729 654</b>	<b>824 688</b>
042	Opérations d'ordre	31 633	27 164	29 354	34 899	042	Opérations d'ordre	2 150	2 150	2 175	2 859
<b>TOTAL DES CHARGES DE L'EXERCICE</b>		<b>649 664</b>	<b>831 717</b>	<b>731 829</b>	<b>827 547</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE</b>		<b>649 664</b>	<b>831 717</b>	<b>731 829</b>	<b>827 547</b>
002	Résultat antérieur reporté	-	-	-	-	002	Résultat antérieur reporté	-	-	-	-
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>649 664</b>	<b>831 717</b>	<b>731 829</b>	<b>827 547</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>649 664</b>	<b>831 717</b>	<b>731 829</b>	<b>827 547</b>
023	Résultat cumulé (excédent)	-	-	-	-	023	Résultat cumulé (déficit)	-	-	-	-
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>		<b>649 664</b>	<b>831 717</b>	<b>731 829</b>	<b>827 547</b>	<b>TOTAL DE LA SECTION</b>		<b>649 664</b>	<b>831 717</b>	<b>731 829</b>	<b>827 547</b>

**Les recettes de fonctionnement concernent notamment :**

- L'amortissement des subventions pour 2,86k€
- La taxe de séjour : 170k€, soit +20k€ (13,33%), niveau constaté en 2021
- Les subventions : 272,67 k€
  - 15k€ pour la convention avec la CCPE
  - 257,67k€ de financement INTERREG correspondant à 69% des dépenses
- Loyers du port de plaisance : 46,53k€ contre 46 k€ en 2021
- La participation du budget principal : 325,49k€ en 2022 contre 409,80 k€ en 2021.
- La participation du budget principal est ajustée en fin d'année en fonction de l'état d'avancement de l'exécution budgétaire.

**Ces recettes permettent de financer les dépenses suivantes :**

- 391,83k€ de charges à caractère général : il s'agit principalement des dépenses interreg (312,33k€)
- 309K€ de charges de personnel, en baisse de 21k€ par rapport à 2021. Cela est lié notamment au remplacement de l'agent pour le projet INTERREG qui n'est intervenu que début 2022,

- 34,90k€ d'amortissements, soit +5,5k€ (+18,89%) par rapport à 2021
- 80,5k€ de subventions
- 1 k€ de charges exceptionnelles, identique à 2021. Cette enveloppe pourra être utilisée, notamment, pour les annulations de titres.



## PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2022 DU BUDGET TOURISME

### Section Investissement (crédits ouverts)

ACTIF (DEPENSES)					PASSIF (RECETTES)						
Chap.	Intitulés	2019	2020	2021	2022	Chap.	Intitulés	2019	2020	2021	2022
021	Résultat cumulé (déficit)	-	-	-	-	021	Résultat cumulé (excédent)	-	-	-	-
10222	FCTVA	-	-	-	-	10222	FCTVA	8 425	14 000	100 000	88 700
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-	-	-	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-	-	-
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-	13	Subventions d'investissement	219 462	464 986	965 442	976 446
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-	16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-
20	Immobilisations incorporelles	133 200	188 500	206 463	191 054	20	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
204	Subventions d'équipement versées	8 650	30 000	30 000	-	204	Subventions d'équipement versées	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	115 520	285 500	193 658	235 669	21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	662 500	670 463	23	Immobilisations en cours	-	-	-	-
26	Participations et créances rattachées	-	-	-	-	26	Participations et créances rattachées	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-	27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
45	Travaux effectués pour le compte de tiers	-	-	-	-	45	Travaux effectués pour le compte de tiers	-	-	-	-
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-	024	Produits cessions d'immobilisations	-	-	-	-
	<b>DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>257 370</b>	<b>504 000</b>	<b>1 092 621</b>	<b>1 097 186</b>		<b>RECETTES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>227 887</b>	<b>478 986</b>	<b>1 065 442</b>	<b>1 065 146</b>
040	Quote-part des subventions	2 150	2 150	2 175	2 859	040	Opérations d'ordre	31 633	27 164	29 354	34 899
041	Opérations patrimoniales	-	-	-	-	041	Opérations patrimoniales	-	-	-	-
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>259 520</b>	<b>506 150</b>	<b>1 094 796</b>	<b>1 100 045</b>		<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>259 520</b>	<b>506 150</b>	<b>1 094 796</b>	<b>1 100 045</b>
001	Résultat antérieur reporté	5 163	-	-	-	001	Résultat antérieur reporté	-	32 862	42 559	47 369
	Dépenses reportées de N-1	480	32 862	42 559	47 369		Recettes reportées de N-1	5 643	-	-	-
1068	Variation des réserves	-	-	-	-	1068	Variation des réserves	-	-	-	-
	<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>265 163</b>	<b>539 012</b>	<b>1 137 355</b>	<b>1 147 414</b>		<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>265 163</b>	<b>539 012</b>	<b>1 137 355</b>	<b>1 147 414</b>

27

Conseil Communautaire du 24/02/2022

#### Les recettes d'investissement concernent :

- 47,37k€ de solde d'exécution de la section d'investissement reporté de l'exercice 2021 (montant à ajuster en fonction de la clôture 2021)
- 34,90k€ d'amortissements
- 88,70 k€ de FCTVA contre 100k€ en 2021.
- 976,45k€ de subventions d'investissement :
  - 579 k€ de participation du budget principal contre 495k€ en 2021 La participation du budget principal est ajustée en fin d'année en fonction de l'état d'avancement de l'exécution budgétaire.
  - 398 k€ de subventions Interreg contre 470 k€ en 2021

#### Ces recettes permettront de financer principalement 2,86k€ d'amortissement des subventions (Opérations d'ordre de transferts entre sections) et les chapitres 20/21/23 pour un total de 1,14 M€:

- 691,03k€ de travaux pour le projet INTERREG :
  - 456,98€ pour les études et les travaux du Centre Immersif multimédia scénographie-bibliothèque Vivenel
  - 214,05k€ pour Saint Pierre en Chastre
  - 20K€ d'équipement divers

- 361,09k€ études et travaux Saint Pierre en Chastre (en dehors du projet Interreg)
- 37,17 k€ pour la capitainerie
- 44k€ pour l'office de tourisme : SAS d'entrée et porte
- 11k€ de matériel de bureau et informatique



## PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2022 DU BUDGET RPA

### ➤ Équilibre budgétaire:

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
Recettes	318 060,00	356 773,61	12,17%	141 660,00	142 568,06	0,64%
Dépenses	318 060,00	356 773,61	12,17%	141 660,00	142 568,06	0,64%

- Le montant du loyer mensuel en 2021 est fixé à 8,25 €/m<sup>2</sup>. En 2022, L'augmentation annuelle du loyer est indexée sur l'IRL (Indice de Référence des Loyers). Le montant des loyers 2022 s'élève à 214k€
- Un budget quasi équivalent à 2021 en fonctionnement et en investissement
- La participation du budget principal sera ajustée après la clôture de l'exercice 2021

### Les recettes de fonctionnement :

Le montant des recettes 2022 est en nette augmentation en raison de la régularisation des index mais surtout par le remplissage de l'ensemble des logements vacants depuis plusieurs années.

➤ **Équilibre budgétaire:**

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
Recettes	496 057,00	492 000,00	-0,82%	671 035,06	783 063,37	16,69%
Dépenses	496 057,00	492 000,00	-0,82%	671 035,06	783 063,37	16,69%

➤ Il vous est proposé un projet de budget stable par rapport à celui de 2021.

**Les recettes de fonctionnement concernent :**

- 30,64 K€ d'opération d'ordre (amortissement des subventions)
- 15 k€ de location de salles, soit 3K€ de moins qu'en 2021
- 246,5 k€ de loyers + des facturations diverses (photocopies, internet,...). Ce poste a été ajusté par rapport aux réalisations prévisionnelles de 2021.
- 199,86 k€ de participation du budget principal, soit une diminution de 42 K€ par rapport à 2021

La participation du budget principal est ajustée en fin d'année en fonction de l'état d'avancement de l'exécution budgétaire.

**Ces recettes permettent de financer les dépenses de fonctionnement :**

- A noter que l'augmentation anticipée des coûts du gaz et de l'électricité (+10 000 €, soit + 50% gaz et 30% élec) a été compensée par la baisse des contrats de prestations de service,

**L'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2021 (577k€)** et les opérations d'ordre (amortissements pour 210k€) permettent de financer 747,42 k€ d'investissements dont une enveloppe de 614,54 k€ issue des excédents cumulés qui permettrait d'effectuer d'éventuels travaux en cours d'année.



## PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2022 DU BUDGET GDV

### ➤ Équilibre budgétaire:

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
Recettes	867 590,00	917 275,00	5,73%	294 930,68	299 519,42	1,56%
Dépenses	867 590,00	917 275,00	5,73%	294 930,68	299 519,42	1,56%

- Aire d'accueil des gens du voyage (stationnement de 150 caravanes) et aire de grand passage (stationnement de 90 caravanes) => structures imposées par le schéma départemental du 7 Juin 2019.

### ➤ Objectifs 2022:

- Remplacement des bornes d'alimentation des fluides (prise en charge par le prestataire : la société DMS)
- Remplacement de la poutre d'entrée
- Remplacement des moyens de lutte contre l'incendie

30

Conseil Communautaire du 24/02/2022

Les recettes de fonctionnement augmentent de 5,73% et se détaillent de la manière suivante :

- les opérations d'ordre (amortissements pour 27 k€), identique à 2021
- la refacturation des charges pour 42 k€ contre 22,5 k€ en 2021
- La subvention de l'État : 150 k€ contre 120 k€ en 2021
- Les loyers des emplacements pour 58 k€ contre 22,5 k€ en 2021, afin de s'ajuster au montant constaté en 2021,
- La participation versée par le budget principal (640,28 k€ en 2022 contre 675,59 k€ en 2021)

Ces recettes permettent de financer les dépenses de fonctionnement suivantes:

- 699,5 k€ de charges à caractère général. Ce poste augmente de 7,29% (47,5 k€) notamment en raison :
  - d'une régularisation des consommations d'eau à hauteur de 50 k€
  - de la hausse prévue du contrat de gestion de l'aire de Jaux par la société DMS qui passe de 410 à 425k€

En ce qui concerne les la section d'investissement, l'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2021 (104,52 k€) et les opérations d'ordre (amortissements

**pour 185 k€) permettront de financer les dépenses suivantes :**

- 27 k€ d'opérations d'ordre (amortissement des subventions), identique à 2021,
- 135,47 k€ de remboursement d'emprunt, identique à 2021,
- 53,05 k€ de travaux sur les installations principalement.

Il reste une enveloppe de 84 k€ de disponible, qui pourrait être utilisée pour d'éventuels travaux en cours d'année.



## PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2022 DU BUDGET AERODROME

### ➤ Équilibre budgétaire:

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
Recettes	183 850,00	205 743,55	11,91%	777 776,60	768 830,34	-1,15%
Dépenses	183 850,00	205 743,55	11,91%	777 776,60	768 830,34	-1,15%

### ➤ Il vous est proposé un projet de budget 2022 quasi équivalent à celui de 2021

31

Conseil Communautaire du 24/02/2022

### Les recettes de fonctionnement concernent notamment :

- Le résultat de fonctionnement reporté de 46,04 k€ constitué à partir des résultats provisoires 2021. Le budget est excédentaire pour la première fois en fonctionnement en 2021,
- Les locations et les charges titrées aux associations et usagers utilisateurs de cet équipement ainsi qu' à la brigade aéroterrestre de la douane qui loue des locaux modulaires dans l'attente d'une implantation pérenne qui nécessitera environ un délai de 2 ans d'études et de construction : 150 k€ (110K€ pour les douanes et 40K€ pour les autres utilisateurs),
- Et la participation du budget principal : 1 k€ contre 26 k€ en 2021.

### Ces recettes permettent de financer les dépenses de fonctionnement :

- 133,74 k€ de charges à caractères général, soit une augmentation de 15,89k€ (+13,49%) par rapport à 2021. Cette augmentation permettra, notamment, de couvrir les éventuelles évolutions liées à l'énergie.
- 62k€ d'amortissements, soit une diminution de 3k€ par rapport à 2021,
- 2 k€ de provision pour titres annulés sur exercices antérieurs.

En ce qui concerne la **section d'investissement, l'excédent d'investissement**

**reporté de l'exercice 2021 (707k€) et les opérations d'ordre (62k€)** permettront de financer les dépenses suivantes :

- 111 k€ de frais d'études (conception des locaux de la douane),
- 166 k€ pour divers investissements d'aménagement : la mise aux normes pour l'ACCM, une station de distribution 91UL, la réfection des abords de l'ACVV (Association Châlonnaise de vol à voile), réparation de fissures, la sécurisation du portillon des hangars B et C, etc,
- 55 k€ de dépenses imprévues.

Il reste une enveloppe de 437 k€ de disponible, qui pourrait être utilisée pour d'éventuels travaux en cours d'année.



## PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2022 DU BUDGET CHAMP DOLANT

### ➤ Équilibre budgétaire:

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations	Crédits ouverts 2021	Propositions 2022	Variations
Recettes	111 779,57	113 498,19	1,54%	111 642,04	113 874,72	2,00%
Dépenses	111 779,57	113 498,19	1,54%	111 642,04	113 874,72	2,00%

- Il vous est proposé un projet de budget 2022 quasi équivalent à celui de 2021
- Les écritures comptables correspondent à la gestion des stocks et au remboursement de la dette



## AUDIT DE LA DETTE (Budget principal et Budgets annexes)

Budget	Capital restant dû (CRD) en début 2021	Remboursement en capital 2021	Nouvel emprunt 2021	Capital restant dû (CRD) en début 2022	Remboursement en capital 2022	Besoin d'emprunt prévisionnel	CRD prévisionnel en fin 2022	Evolution du CRD 2021 (début-fin de période)	Evolution du CRD 2022 (début-fin de période)
Aide des Gens du Voyage	981 878,63	125 469,67		856 408,96	125 469,67		730 939,29	-125 469,67	-125 469,67
Service de l'Eau	2 308 198,25	236 091,44		2 072 106,81	242 355,47		1 829 751,34	-236 091,44	-242 355,47
Aménagement	12 305 916,14	2 181 416,27		10 124 499,87	1 442 662,16	1 827 998,89	10 503 816,00	-2 181 416,27	379 316,73
Déchets	59 070,05	20 713,11		38 356,94	18 630,18		19 476,76	-20 713,11	-18 630,18
Principal	30 263 142,98	2 704 470,34	3 800 000,00	31 358 672,64	2 863 512,30	1 969 902,00	30 455 062,34	1 095 529,66	-833 610,30
Assainissement	15 425 306,06	1 654 084,31		13 771 221,75	1 189 043,69		12 582 178,06	-1 654 084,31	-1 189 043,69
Résidence Personnes Agées	1 971 139,42	72 535,69		1 898 603,73	72 692,76		1 825 910,97	-72 535,69	-72 692,76
Transport	841 145,93	177 083,32		664 062,61	177 083,32	1 657 516,00	2 144 497,29	-177 083,32	1 480 434,68
Champ Dolant	77 067,32	2 746,78		74 320,54	2 840,80		71 479,74	-2 746,78	-2 840,80
<b>Dettes consolidées au 31/12/2022</b>	<b>64 232 864,78</b>	<b>7 174 610,93</b>	<b>3 800 000,00</b>	<b>60 858 253,85</b>	<b>6 140 560,35</b>	<b>5 455 418,89</b>	<b>60 173 112,39</b>	<b>-3 374 610,93</b>	<b>-685 141,46</b>

A fin 2022, l'endettement prévisionnel est estimé à - 685k€. Nous observons une amélioration de l'endettement global de la collectivité.